

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

WT/ACC/RUS/23

2 décembre 1997

(97-5294)

Groupe de travail de l'accession
de la Fédération de Russie

Original: anglais

ACCESSION DE LA FEDERATION DE RUSSIE

Questions et réponses additionnelles

Addendum

La Mission permanente de la Fédération de Russie a communiqué les réponses aux questions posées à la suite de la réunion du Groupe de travail tenue les 22 et 23 juillet 1997 en demandant qu'elles soient distribuées aux membres du Groupe. Questions et réponses sont reproduites ci-après.

Fiscalité intérieure - TVA

Question 1

Nous croyons savoir que dans le projet de Code fiscal, l'application de la taxe sur la valeur ajoutée sera harmonisée de sorte que le traitement sera le même pour les marchandises originaires des pays de la CEI et des pays non membres de la CEI, et qu'elle sera perçue à la frontière, quelle que soit l'origine des produits importés.

Toutes les entreprises, quelle que soit leur nationalité, leur régime de propriété et le secteur économique dans lequel elles exercent leurs activités, ont-elles le droit de demander le remboursement d'une partie ou de la totalité de la TVA qu'elles ont payée sur les intrants entrant dans la fabrication de leurs produits au moment de la vente de ceux-ci?

Réponse

Conformément à la Loi n° 73-FZ du 28 avril 1997 relative à la taxe sur la valeur ajoutée, le montant de la TVA versée au budget de l'Etat représente la différence entre le produit de la taxe acquittée par les acheteurs de produits (travaux, services) et le montant de la taxe versée aux fournisseurs sur les intrants (travaux, services) dont le coût est imputable sur les coûts de production et de commercialisation.

Cette règle s'applique à toutes les entreprises, quelle que soit leur nationalité et leur régime de propriété ainsi que le secteur dans lequel elles exercent leurs activités.

Conformément à la législation douanière, le montant de la taxe sur la valeur ajoutée versée aux autorités douanières au moment de l'importation d'intrants destinés à la production est entièrement remboursé au contribuable dès qu'il l'a inscrit dans ses comptes.

Les modalités d'application de la TVA ne prévoient pas de compensation (remboursement) de la TVA versée à un fournisseur de services installé dans un autre Etat ni de la TVA acquittée par des entités commerciales des Etats membres de la CEI sur les intrants destinés à la production.

Il a été convenu que, dans le cadre des relations entre les Etats membres de la CEI, la TVA applicable à n'importe quel produit sera, à compter de l'an 2000, perçue dans le pays où ledit produit est consommé.

Question 2

Le droit au remboursement vaut-il pour toutes les taxes sur la valeur ajoutée de la Fédération de Russie payées sur les intrants acquis par n'importe quelle entreprise, que les intrants en question soit d'origine nationale ou importés?

Réponse

Voir la réponse à la question 1 ci-dessus.

Question 3

Lorsqu'elles vendent leurs produits, les entreprises ont-elles le droit de demander le remboursement de la totalité ou d'une partie de la TVA qu'elles ont payée sur leurs intrants si ceux-ci sont importés d'un autre pays, par exemple, si la TVA a été perçue dans un autre pays membre de la CEI?

Réponse

Voir la réponse à la question 1 ci-dessus.

Mesures non tarifaires (document WT/ACC/SPEC/RUS/2/Corr.1/Rev.1)

Question 4

Les produits du chapitre 71 du SH (n° SI 131 à 151) font l'objet de licences non automatiques. La Russie pourrait-elle fournir davantage de renseignements sur les points suivants:

- i) si la licence non automatique est exigée tant pour les exportations que pour les importations de ces produits;**
- ii) la teneur exacte de la Résolution du gouvernement n° 35 du 24 janvier 1994;**
- iii) la justification de l'introduction et du maintien de licences non automatiques pour ces produits?**

Réponse

La licence non automatique est exigée tant pour l'importation que pour l'exportation des produits mentionnés dans la question.

Le texte de la Résolution du gouvernement n° 35 du 24 janvier 1994 concernant les procédures d'importation dans la Fédération de Russie et d'exportation de la Fédération de Russie de produits

renfermant des métaux précieux, des pierres précieuses, de l'ambre et des ouvrages en ces matières peut être consulté au Secrétariat de l'OMC (Division des accessions, bureau 1126).

La Fédération de Russie a déjà indiqué en réponse à la question 52 (document WT/ACC/RUS/17) les raisons pour lesquelles un régime de licences d'exportation et d'importation pour les minerais, concentrés et produits en pierres et métaux précieux a été introduit. Il y était expressément souligné que ces licences d'importation étaient bien automatiques et ne servaient qu'à surveiller le flux des importations.

En vertu d'un projet de décret actuellement en préparation, l'importation des produits des n° 131 à 151 qui figurent sur la liste du document WT/ACC/SPEC/RUS/2/Corr.1/Rev.1 ne sera soumise à aucune mesure non tarifaire (y compris les licences d'importation).

Régime antidumping, régime des droits compensateurs et régime des sauvegardes

Question 5

Nous aimerions savoir où en est l'élaboration de la législation relative aux mesures antidumping et compensatoires et aux mesures de sauvegarde.

Réponse

Ainsi que nous l'avons déjà indiqué, les questions relatives aux mesures antidumping et compensatoires et aux mesures de sauvegarde sont traitées dans le projet de loi sur les mesures visant à protéger les intérêts économiques de la Fédération de Russie dans le commerce extérieur de marchandises. Ce projet de loi se fonde sur les dispositions des articles VI, XVI et XIX du GATT de 1994 et des mémorandums d'accord pertinents de l'OMC.

Le projet de loi est actuellement étudié en seconde lecture par le Parlement de la Fédération de Russie.

Voir également la réponse à la question 156 du document WT/ACC/RUS/13/Add.1.

Obstacles techniques au commerce (document WT/ACC/SPEC/RUS/5)

1. Description des lois, règlements, arrêtés administratifs, etc. pertinents se rapportant à la mise en oeuvre et à l'administration des obstacles techniques au commerce

Question 6

Conformément à l'article X de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, les gouvernements doivent notifier assez tôt les règlements qui peuvent affecter les échanges commerciaux. L'Accord sur les obstacles techniques au commerce réitère aussi le principe de la publication préliminaire des projets de réglementation technique (articles 5.6 à 5.9). La notification prescrite doit ménager un délai raisonnable aux parties intéressées des autres États Membres pour qu'elles puissent présenter leurs observations. Ces observations doivent être prises en compte. Enfin, il convient de ménager un délai raisonnable afin de laisser aux producteurs dans les pays exportateurs le temps d'adapter leurs produits ou leurs méthodes de production aux exigences du pays importateur.

La Fédération de Russie ayant demandé à adhérer à l'OMC, nous estimons nécessaire qu'elle fournisse assez tôt toute information appropriée sur ses projets de réglementation et qu'elle ménage un délai raisonnable pour laisser à ses partenaires le temps d'y réagir.

Par exemple, en ce qui concerne les prescriptions en matière d'étiquetage de certains produits en vue de lutter contre la fraude (cachets, hologrammes), la délégation russe a déclaré que des normes (obligatoires) seraient prêtes d'ici un mois et qu'elles entreraient en vigueur le 1er janvier 1998. Ces prescriptions devraient être notifiées aux Membres de l'OMC.

Réponse

La Fédération de Russie confirme qu'elle accepte les principes de la publication préliminaire (communication de renseignements sur les nouvelles lois normatives aux premières étapes de leur préparation) et de la nécessité de ménager un délai raisonnable (entre l'adoption/approbation d'une loi normative et sa date d'entrée en vigueur). Dans le cas des normes, il est possible d'appliquer ces principes en publiant ces normes dans l'index mensuel d'information sur les normes du programme annuel d'élaboration des normes. A compter de 1998, les avis concernant les normes élaborées dans le cadre de ce programme seront transmis au Centre d'information de l'ISO/CEI.

Le 17 juillet 1997, Gosstandart a adopté la norme d'Etat GOST R-51074 intitulée "Produits alimentaires. Renseignements à l'intention du consommateur. Prescriptions générales", qui définit des exigences uniformes quant aux renseignements devant figurer sur les étiquettes des produits alimentaires d'origine nationale ou importés.

Conformément à la Résolution du gouvernement n° 1037 du 15 août 1997 sur les mesures visant à fournir des renseignements en langue russe sur les produits non alimentaires importés sur le territoire de la Fédération de Russie, Gosstandart élabore actuellement une résolution GOST au sujet des exigences générales relatives aux renseignements à fournir sur les produits non alimentaires vendus dans la Fédération de Russie.

Pour ce qui est des textes réglementaires qui sont adoptés à des échelons supérieurs (lois et résolutions du gouvernement de la Fédération de Russie), une nouvelle loi fédérale sur les obstacles techniques au commerce, actuellement en cours d'élaboration, pourrait officialiser l'application du principe de la publication préliminaire.

Question 7

Il nous serait très utile qu'une distinction puisse être établie entre la législation relative à la commercialisation des produits et celle qui régit les activités de surveillance du marché. En outre, il conviendrait d'établir une distinction entre les dispositions concernant la certification des produits (obstacles techniques au commerce) et celles relatives à la certification des services.

Réponse

La délégation russe prend note de la distinction existant entre la législation relative à la commercialisation des produits et celle concernant la surveillance du marché ainsi que de la distinction entre la réglementation relative à la certification des produits (obstacles techniques au commerce) et celle touchant la certification des services. Gosstandart prépare actuellement des propositions à ce sujet.

Question 8

Le document WT/ACC/SPEC/RUS/5 contient une série de lois, de règlements et d'arrêtés administratifs se rapportant à la mise en oeuvre et à l'administration des obstacles techniques au commerce. Nous croyons comprendre que certains de ces documents, même s'ils renferment des prescriptions qui pourraient être visées tant par l'Accord sur les obstacles techniques au commerce que par l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires, s'inscrivent davantage dans le cadre du régime sanitaire et phytosanitaire de la Fédération de Russie que dans celui des obstacles techniques au commerce.

Certaines lois et certains arrêtés mentionnés dans le document ci-dessus, comme la Loi n° 4979-1 sur la médecine vétérinaire, probablement dans son intégralité, et la Loi n° 157-FZ sur la réglementation par l'Etat des activités de commerce extérieur ainsi que la Loi n° 2060-1 sur la protection de l'environnement, au moins en partie, devraient en fait être visés par l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires.

Compte tenu de ce qui précède, la Fédération de Russie pourrait-elle préciser pour quelles raisons les documents législatifs mentionnés ci-dessus ont été inclus dans le régime des obstacles techniques au commerce et indiquer quels critères ont été utilisés pour tracer une ligne entre les lois et arrêtés relevant de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce et ceux pouvant relever de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires?

Réponse

Nous convenons qu'il aurait peut-être été préférable d'inclure les textes réglementaires mentionnés dans la question 8 dans le régime sanitaire et phytosanitaire plutôt que dans celui des obstacles techniques au commerce.

La liste des lois incluses à l'origine dans le document WT/ACC/SPEC/RUS/5 portait sur tous les obstacles techniques en général, sans qu'aucune distinction ne soit faite entre l'Accord sur les obstacles techniques au commerce et l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires.

Question 9

L'article III du GATT (ainsi que les articles 2.1 et 5.1.1 de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce) prescrit qu'en général le traitement accordé aux produits importés ne devrait pas être moins favorable que celui qui est réservé aux produits similaires d'origine nationale.

Nous nous félicitons que la délégation russe ait confirmé au Groupe de travail que le principe mentionné ci-dessus était appliqué dans la Fédération de Russie. Nous souhaiterions cependant savoir pour quelles raisons une législation spécifique a été adoptée à l'égard des produits importés (points 2 et 32 du Supplément n° 1, document WT/ACC/SPEC/RUS/5). Nous aimerions savoir si, dans le cas des produits visés par le Décret n° 799, les fabricants nationaux doivent également obtenir la certification de leurs produits sur leurs sites de fabrication et avant leur mise sur le marché, de leurs systèmes de contrôle de la qualité et de leur procédure de marquage des produits.

Réponse

Les règles de certification des produits alimentaires bruts et transformés prévoient des procédures identiques de confirmation de la conformité pour les produits d'origine nationale et pour les produits importés.

La Résolution du gouvernement n° 799 du 12 juillet 1996 sur les mesures de protection du marché de la consommation contre les produits importés de mauvaise qualité visait à s'assurer que les importateurs russes se conforment aux lois en vigueur dans la Fédération de Russie.

Question 10

La Russie pourrait-elle donner l'assurance que les taxes et impositions perçues par le gouvernement central et les gouvernements infrafédéraux de la Fédération de Russie seront entièrement compatibles avec les dispositions de l'article III du GATT de 1994 à la date de son accession?

Réponse

Après son accession à l'OMC, la Fédération de Russie se conformera à toutes ses obligations au titre des règles du GATT de 1994.

Question 11

Nous souhaiterions également obtenir d'autres précisions sur le point 2, article 20 (document WT/ACC/SPEC/RUS/5), qui dispose que l'importation de produits peut être limitée si ces produits: i) ne sont pas compatibles avec les prescriptions de la Russie; ii) ne sont pas accompagnés de certificat; ou iii) sont dangereux pour le consommateur. Nous ne comprenons pas pour quelles raisons une telle distinction est faite. Les prescriptions russes devraient déterminer quels sont les certificats et les marquages nécessaires. Par conséquent, si un produit répond aux prescriptions russes, il ne devrait normalement pas être dangereux pour le consommateur.

Réponse

Les précisions suivantes sont fournies:

- l'importation d'un produit fera l'objet de restrictions si l'on constate la non-conformité de ce produit;
- des restrictions seront imposées si le produit fait l'objet d'une certification obligatoire mais qu'il n'est pas possible d'obtenir confirmation de sa conformité;
- l'importation d'un produit qui satisfait aux conditions 1 et 2 fera l'objet de restrictions si l'on constate néanmoins qu'il a eu des effets nuisibles sur les consommateurs ou sur l'environnement.

Nous n'établissons pas de distinction entre les produits alimentaires importés et d'origine nationale; quel que soit le produit en cause, il ne doit présenter aucun danger pour le consommateur et il doit respecter les plafonds admissibles que prescrit le Ministère de la santé de la Fédération de Russie pour les contaminants.

Les prescriptions sont les mêmes pour les produits importés que pour les produits d'origine nationale.

Question 12

Conformément à l'article 5.1.2 de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce, les procédures d'évaluation de la conformité ne doivent pas créer des obstacles non nécessaires

au commerce international. Cela signifie que les procédures d'évaluation de la conformité ne seront pas plus strictes ni appliquées de manière plus stricte qu'il n'est nécessaire pour donner au Membre importateur une assurance suffisante que les produits sont conformes aux règlements techniques ou normes applicables, compte tenu des risques que la non-conformité entraînerait.

Réponse

La procédure d'évaluation de la conformité définie dans le système de certification GOST R a été harmonisée avec les règles et les normes internationales. En vertu de ce système, les produits alimentaires bruts et transformés sont soumis à certification.

Etant donné la quantité importante de produits importés de mauvaise qualité qui pénètre sur son territoire, la Fédération de Russie prend des mesures qui, de l'avis de la délégation russe, ne sont pas plus strictes qu'il n'est nécessaire.

L'application de ces mesures deviendra plus routinière et plus facile à mesure que les relations commerciales se développeront.

Question 13

Nous aimerions obtenir davantage de précisions sur l'expression "produits de mauvaise qualité" qui est mentionnée dans le Décret n° 799. S'agit-il de produits qui ne satisfont pas aux prescriptions de la Russie en matière de santé et de sécurité ou s'agit-il de produits qui sont de mauvaise qualité au sens où on l'entend généralement? S'il y a lieu d'interdire l'accès au marché russe des produits de la première catégorie, cela ne doit pas être nécessairement le cas pour les produits de la seconde catégorie.

Réponse

L'expression "produits de mauvaise qualité" désigne des produits qui ne répondent pas aux normes obligatoires en vigueur dans la Fédération de Russie, notamment en matière d'innocuité, ou des produits qui sont trafiqués.

Question 14

Le point 7 de cette loi dispose que le matériel de construction et le matériel médical font l'objet d'une certification obligatoire. Concernant le matériel médical en particulier, nous aimerions connaître le type de procédure d'évaluation de la conformité qui est appliqué. Le matériel médical englobe aussi bien de simples pansements que des appareils de radiographie. La procédure d'évaluation de la conformité devrait donc être adaptée aux risques que peuvent présenter les produits en question pour la santé.

Réponse

La procédure d'évaluation de la conformité du matériel médical comprend deux étapes: l'enregistrement auprès du Ministère de la santé publique et la certification par des organismes accrédités par le Comité d'Etat de la normalisation.

L'enregistrement se fonde sur des essais techniques et cliniques ainsi que sur une évaluation sanitaire.

La certification sert à approuver le type d'instrument de mesure et/ou à attester de la conformité en matière de sécurité.

Les normes qui font l'objet du certificat de conformité sont presque intégralement harmonisées avec celles de l'ISO et de la CEI et elles tiennent compte du niveau de risque que présente l'utilisation en milieu médical du produit considéré.

La recommandation selon laquelle l'évaluation de la conformité doit prendre en considération les risques que peuvent présenter les produits médicaux, c'est-à-dire que la complexité du mécanisme de certification applicable doit dépendre de la nature du risque que présente le produit, est tout à fait pertinente, et le Comité d'Etat de la normalisation et le Ministère de la santé publique se pencheront sur cette question lorsqu'ils examineront les améliorations à apporter au système d'admission des produits médicaux sur le marché russe.

Question 15

Nous sommes d'avis que la certification préalable à la mise sur le marché est une procédure d'évaluation de la conformité trop exigeante pour la plupart des produits d'utilisation courante. Les autorités russes devaient se fier davantage à la déclaration de conformité du fabricant, tout en renforçant la responsabilité du fabricant ou de l'importateur.

Réponse

Le Règlement sur la certification des produits alimentaires bruts et transformés prévoit un mécanisme de certification fondé sur la déclaration de conformité du fabricant. Le fabricant ou le fournisseur doit cependant satisfaire à des exigences minimales pour pouvoir se prévaloir de ce mécanisme (la réputation du fabricant repose sur la mise en oeuvre d'un système d'assurance de la qualité fondé sur une norme ISO de la série 9000).

La législation en vigueur ne permet pas pour le moment d'attester de la conformité à l'aide de la déclaration du fabricant sans qu'un organisme de certification procède à une évaluation de la conformité.

Question 16

Le point 31 du document WT/ACC/SPEC/RUS/5 (Décret n° 799) prévoit la certification obligatoire des produits de l'industrie textile et de l'industrie légère. Une telle mesure nous apparaît disproportionnée compte tenu de la nature des produits considérés. Nous aimerions savoir si la Fédération de Russie reconnaît les certificats et les marques de conformité étrangers et, le cas échéant, quels certificats et marques de conformité elle reconnaît.

Réponse

Le système de certification des produits textiles de maison et des produits de l'industrie légère, qui a été élaboré conformément au Décret du gouvernement n° 799 du 1er juillet 1996 sur les mesures de protection du marché de la consommation contre les produits importés de mauvaise qualité, vise à protéger les consommateurs russes au moyen de prescriptions obligatoires qui ne visent que l'évaluation de la teneur des produits en formaldéhyde. Toutes les autres prescriptions sont facultatives.

Le système de certification des produits de l'industrie textile et de l'industrie légère n'est pas encore obligatoire. L'éventail des produits soumis à certification est actuellement à l'étude.

Les certificats ou les marques de conformité étrangers ne sont pas encore reconnus, de même qu'en Europe les marques de conformité de la Fédération de Russie ne sont pas encore acceptées par les Communautés européennes.

Question 17

Nous savons que certains organismes étrangers d'évaluation de la conformité certifient des produits destinés au marché russe. La liste de ces organismes est-elle disponible et à quels critères ces organismes doivent-ils répondre pour que les autorités russes reconnaissent leurs activités?

Réponse

Les organismes de certification qui exercent leurs activités à l'étranger doivent répondre aux mêmes critères d'accréditation que les organismes russes. La liste de ces organismes étrangers d'évaluation de la conformité a été publiée et certains d'entre eux sont déjà accrédités: DIN GOST TUF (Allemagne), SGS (Suisse) et Mertcontrol (Hongrie).

Question 18

La Russie pourrait-elle fournir des renseignements détaillés sur la marque hologramme (Résolution n° 601), notamment: i) la procédure précise l'acquisition des hologrammes; ii) les endroits où il est possible d'acquérir les hologrammes; n'est-il possible de les acheter qu'en Russie et seulement auprès des deux monopoles Spetznak et Kodznak? Le cas échéant, veuillez préciser les raisons d'une telle restriction; iii) le coût de chaque hologramme; iv) si les mêmes hologrammes ou des hologrammes différents seront utilisés aux niveaux central et régional respectivement; et v) la liste des produits visés par cette prescription.

Réponse

Le fabricant des marques hologrammes sera choisi dans le cadre d'un processus concurrentiel; la procédure détaillée d'acquisition des hologrammes sera élaborée d'ici la fin de l'année 1997 et elle sera mise en oeuvre à compter du 1er janvier 1999.

Question 19

Toutes les autres tentatives de lutte contre la contrefaçon au moyen d'hologrammes ont échoué, notamment parce qu'il est très facile de reproduire la marque elle-même. La Russie pourrait-elle indiquer pour quelles raisons elle est convaincue que sa tentative sera couronnée de succès et préciser les mesures qu'elle prend en vue d'assurer ce succès?

Réponse

Les techniques modernes de protection des marques nous permettent de rendre beaucoup plus difficile la falsification de ces marques.

Question 20

Le fabricant qui écoule ses produits sur le marché russe devra-t-il y apposer à la fois la marque hologramme et la marque de conformité habituelle, ou pourra-t-il choisir l'une des deux? Dans ce dernier cas, quels critères seront utilisés pour ce choix?

Réponse

Conformément à la Résolution du gouvernement n° 1193 du 19 septembre 1997 portant modification de la Décision du gouvernement n° 601 du 17 mai 1997 sur l'étiquetage des biens et produits sur le territoire de la Fédération de Russie à l'aide de marques de conformité à l'épreuve des contrefaçons, des marques de conformité à l'épreuve des contrefaçons sont apposées sur les boissons alcooliques (à l'exception de la bière) et le matériel audiovisuel. Les fabricants ne sont pas tenus d'apposer des marques de conformité sur leurs biens et produits si l'étiquetage des marchandises a déjà été effectué lors de leur fabrication.

2. a) Renseignements concernant les titres des publications, s'il en existe, sur les travaux se rapportant à des projets de règlements techniques ou de normes et procédures

Question 21

La Russie indique que les projets de prescriptions techniques sont publiés dans la revue mensuelle de Gosstandart intitulée "Normes et qualité". Ils peuvent être examinés dans les locaux du Comité d'Etat de la normalisation, de la métrologie et de la certification de la Fédération de Russie.

Nous croyons savoir que la revue "Normes et qualité" renferme des renseignements sur les projets de prescriptions techniques, de normes et de procédures d'évaluation de la conformité, mais qu'elle ne contient aucune information sur les projets de règlements techniques. Ces règlements ne sont publiés qu'après leur adoption dans le Rossiiskie Vesti. Des informations sur les versions provisoires et finales des règlements techniques sont parfois publiées dans les périodiques spécialisés de certains ministères, comme le Gosgortekhnadzor (matériel d'exploitation des mines, du pétrole et du gaz), le Ministère des communications ou le Ministère de la santé.

La Russie a-t-elle récemment fait de "Normes et qualité" la seule publication où sont rendus publics les projets de règlements techniques ou se propose-t-elle de le faire plus tard? Le type d'information qui est publié dans Rossiiskie Vesti sera-t-il de ce fait différent (par exemple, les publications parallèles seront-elles éliminées)?

Réponse

L'Accord sur les obstacles techniques au commerce ne prévoit pas expressément que les projets de prescriptions techniques, de normes et de procédures d'évaluation de la conformité soient publiés dans des périodiques. C'est pour cette raison que la délégation russe n'a pas déclaré que tous les projets de prescriptions techniques sont publiés dans la revue "Normes et qualité". Cependant, les projets de normes et de procédures d'évaluation de la conformité les plus importants sont actuellement publiés dans cette revue en vue de susciter un large débat.

La Fédération de Russie publiera des avis sur tout projet de prescription technique qui n'a pas son équivalent au niveau international ou dont la teneur diffère de celles des normes internationales correspondantes et elle fournira des renseignements à ce sujet à la demande des Etats Membres (articles 2.9 et 10.1.5 de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce).

Voir également la réponse à la question 6 ci-dessus.

Question 22

Dans le cadre des procédures en vigueur, les autorités russes sont-elles réceptives à la présentation d'observations par le public sur les projets de normes et de règlements techniques? Les organismes publics y sont-ils tenus en vertu d'une loi ou de directives administratives? De quel délai disposent les personnes intéressées pour présenter leurs observations une fois que les règlements ont été publiés?

Réponse

L'expression "présentation d'observations par le public" qui est employée dans la question ressemble beaucoup aux notions de "observations sur les projets de normes et de lois normatives" et de "coordination" que l'on retrouve dans les pratiques en matière de normalisation et, plus généralement, d'élaboration de règlements de la Fédération de Russie.

Dans le cadre de ces procédures, il est possible (sans que cela soit obligatoire) à une partie intéressée de faire des propositions et des observations et d'y joindre toutes les données justificatives. Il est de règle que ces observations et propositions fassent l'objet d'un examen bilatéral, c'est-à-dire par le rédacteur de la loi normative et par la partie présentant des propositions et observations. Lorsque plusieurs parties présentent des propositions différentes sur la même question, on procède à un examen multilatéral sur la base d'un résumé des observations présentées.

Il n'existe actuellement aucune procédure juridique ou administrative officielle pour présenter des observations (ou un sommaire des observations) à l'administration fédérale, mais si une administration est compétente pour régler des différends (notamment des divergences de vues entre les parties concernées), les observations peuvent lui être communiquées.

Le délai de présentation des observations est de trois à quatre mois au moins après que le texte a été soumis à l'examen des parties concernées.

2. f) Renseignements concernant les mesures et dispositions prises pour faire en sorte que les autorités nationales et infranationales élaborant de nouveaux règlements techniques ou des amendements substantiels à des règlements techniques existants communiquent rapidement des renseignements sur leurs projets

Question 23

La Russie déclare que Gosstandart est en train de conclure des accords prévoyant que les organismes en question "doivent communiquer aux entreprises et organisations nationales, aux citoyens de la Fédération de Russie et aux utilisateurs étrangers des renseignements sur les nouveaux règlements techniques ou les amendements substantiels aux règlements existants".

Quel est l'objet de ces accords? Seront-ils toujours nécessaires une fois que la Russie sera devenue Membre de l'OMC? (Par exemple, une loi future pourrait-elle faire en sorte que Gosstandart n'ait plus à conclure d'accords pour que les renseignements soient communiqués à temps?)

Réponse

La Fondation fédérale des normes est en train de créer un service de référence et d'information de l'OMC sur le territoire de la Fédération de Russie, conformément aux prescriptions de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce. La Fondation regroupe des organisations du Comité d'Etat

de la normalisation et les centres d'information sur les normes mis sur pied par les organes exécutifs fédéraux conformément à la Résolution du gouvernement n° 100 du 12 février 1994 sur l'organisation des activités relatives à la normalisation, l'uniformisation des poids et mesures, la certification des produits et des services.

Les documents approuvés par les organes exécutifs fédéraux sont transmis à leurs centres d'information respectifs sur les normes qui sont chargés de leur traitement et de leur publication officielle et de la communication des renseignements nécessaires aux utilisateurs concernés.

Des accords seront conclus avec ces organes exécutifs fédéraux afin de créer un service intégré qui puisse réunir les renseignements sur toutes les normes, les lois normatives et les règlements techniques en vigueur et en préparation.

Une fois que la Fédération de Russie aura accédé à l'OMC, une loi régissant toutes les procédures de préparation des réponses aux demandes des pays Membres de l'OMC sera élaborée. Lorsqu'elle aura été approuvée, on examinera s'il y a lieu de maintenir les accords existants.

Question 24

Veillez décrire les accords qui sont en préparation. Une formule type est-elle utilisée? Le cas échéant, pourriez-vous nous en fournir un exemple?

Réponse

Une formule type d'accord est utilisée. Elle peut être fournie sur demande.

Question 25

Avec combien d'organisations Gosstandart conclura-t-il des accords? Pourrions-nous obtenir une liste de ces organisations?

Réponse

Des accords seront conclus avec 18 organes exécutifs fédéraux. La liste de ces organisations sera fournie en temps opportun.

Question 26

Pour quelles raisons Gosstandart a-t-il entrepris de conclure de tels accords? Est-ce à cause d'une disposition de la législation nationale de la Fédération de Russie que ces accords doivent être conclus ou à cause de l'accession de la Russie à l'OMC?

Réponse

Conformément au paragraphe 3 de l'article 10 de la Loi fédérale russe n° 5154-1 du 10 juin 1993 sur la normalisation, les organes exécutifs fédéraux qui ont adopté dans leur domaine de compétence des documents normatifs doivent communiquer ces documents et des renseignements descriptifs aux utilisateurs.

Question 27

Aux termes de ces accords, quand le public est-il avisé des nouvelles règles et des modifications apportées aux règles en vigueur? Les organismes responsables sont-ils tenus d'accepter les observations présentées par le public et d'en tenir compte avant d'adopter la version finale de la règle?

Réponse

En vertu des procédures en vigueur en Russie, les renseignements relatifs à tout document ou modification réglementaire doivent être publiés par la Société d'édition des normes trois ou quatre mois après l'adoption de ces documents. Le plan annuel d'élaboration des nouvelles normes est maintenant publié dans l'index mensuel d'information sur les normes d'Etat. Toute personne physique ou morale peut présenter des propositions ou des observations au sujet de ces projets de normes ou de modification des normes.

Question 28

Combien de temps avant la notification les projets de modifications des règles sont-ils élaborés?

Réponse

Il faut généralement publier un avis de modification d'une loi normative lorsque la modification proposée renferme des propositions qui diffèrent des normes internationales en vigueur; deux options sont possibles:

- s'il est prévu d'introduire des écarts par rapport aux normes internationales en vigueur, l'avis doit être donné sans délai dès qu'il a été décidé de préparer la modification; ou
- si la décision d'introduire des différences par rapport aux normes internationales en vigueur est prise durant la préparation de la modification, l'avis doit être donné sans délai dès que cette décision est prise.

Concernant le Supplément n° 1 et le Supplément n° 2 (document WT/ACC/SPEC/RUS/5)

Question 29

Numéro 1, article 7, points 1, 2, 3:

La Russie indique que "Les produits importés sur le territoire de la Fédération de Russie doivent être conformes aux normes et prescriptions techniques, pharmacologiques, sanitaires, vétérinaires, phytosanitaires et écologiques établies par la Fédération de Russie".

La conformité sera-t-elle déterminée conformément aux normes internationales? Les méthodes utilisées pour déterminer si un produit est nocif ou défectueux seront-elles compatibles avec les dispositions de l'Accord SPS?

Réponse

L'un des aspects les plus importants des activités visant à améliorer les normes russes consiste à les harmoniser avec les normes internationales, notamment grâce à un recours accru aux normes de l'ISO relatives aux méthodes d'analyse de la présence de contaminants dans les produits alimentaires.

Les prescriptions vétérinaires applicables aux produits importés en Russie et les méthodes destinées à déterminer si ces produits sont nocifs ou insalubres seront établies de manière à ce qu'ils n'aient pas d'effet négatif sur la santé des personnes ou des animaux en disséminant des maladies infectieuses.

Les prescriptions phytosanitaires russes sont compatibles avec les recommandations de l'Organisation européenne pour la protection des plantes (OEPP) et de la FAO. Les méthodes d'inspection phytosanitaires applicables durant la période transitoire que prescrit l'Accord SPS seront harmonisées avec les normes de la FAO.

Voir également le document WT/ACC/SPEC/RUS/6.

Question 30

Numéro 1, article 7, points 1, 2, 3 (dernière phrase):

Quelles sont les "pratiques internationales et étrangères" dont il est question?

Réponse

Dans la Fédération de Russie, la notion de "pratiques internationales et étrangères" renvoie au Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes que prévoit l'Accord sur les obstacles techniques au commerce.

Question 31

Numéro 1, article 8, première partie:

Les participants au processus de certification obligatoire sont le Comité d'Etat de la normalisation, les autres administrations d'Etat de la Fédération de Russie autorisées à prendre des dispositions aux fins de la certification obligatoire, les organes de certification, les laboratoires (centres) d'essai, les producteurs (vendeurs, exécutants), ainsi que les centrales des systèmes de certification qui sont prêtes, le cas échéant, à organiser et coordonner les activités au sein des systèmes de certification compétents pour des produits similaires.

Etant donné que nous avons rencontré certains problèmes de transparence à ce sujet par le passé, nous souhaiterions savoir quels sont exactement les organismes d'Etat responsables et de quels produits ils sont responsables, ainsi que le type de certification requise; nous voudrions également savoir quels sont les organes de certification et les laboratoires d'essai agréés, ainsi que les critères et les procédures utilisés pour établir leur compétence en matière d'évaluation de la conformité, etc.

Réponse

Conformément à l'article 45 de la Loi du 7 février 1992 de la Fédération de Russie sur la protection des droits des consommateurs, Gosstandart est reconnu comme l'autorité de certification nationale de la Fédération de Russie pour tous les aspects de la certification obligatoire.

Les prescriptions applicables aux autorités et aux laboratoires sont définies dans des normes qui sont pleinement compatibles avec les prescriptions des normes ISO de la série EN 45000. Les systèmes homologués de certification obligatoire seront communiqués plus tard sur disquette au Secrétariat de l'OMC.

Conformément à la Résolution du gouvernement n° 1418 du 24 décembre 1994 sur la délivrance des licences pour l'exercice de certains types d'activité, le Ministère de la santé de la Fédération de Russie est responsable de la certification des composés médicinaux.

Seuls les organismes du Service d'Etat pour la quarantaine des végétaux de la Fédération de Russie sont autorisés à procéder à l'inspection phytosanitaire et à la certification phytosanitaire.

Question 32

Comment la Russie s'assure-t-elle que les organes de certification n'ajoutent pas des coûts qui pourraient faire inutilement entrave au commerce sans contribuer à l'intégrité des produits et que les produits d'origine nationale sont assujettis aux mêmes prescriptions en matière de certification?

Réponse

Le coût des services de certification offerts par les autorités russes est bien plus faible qu'ailleurs.

Il serait plus indiqué de soulever la question de la réduction des frais de certification qui peuvent entraîner une majoration du prix des produits. Les règles de certification des produits alimentaires et des aliments non transformés facilitent la certification car elles se fondent sur la déclaration-demande du fabricant (déclaration de conformité); s'il y a lieu, la certification peut s'appliquer à des groupes de produits. Des dispositions plus claires dans les accords internationaux prévoyant la reconnaissance mutuelle des résultats des essais en laboratoire ainsi que l'utilisation plus généralisée de la certification précontractuelle contribueraient également à réduire les coûts.

Question 33

Point 3:

Nous souhaiterions savoir où en est l'adoption de normes internationales dans la Fédération de Russie.

Réponse

Quelque 3 800 normes de l'ISO et de la CEI ont été adoptées en Russie au moyen de la méthode dite "de couverture", qui consiste à leur attribuer un numéro d'identification nationale; selon les estimations du gouvernement russe, cela représente environ 33 pour cent des normes internationales appliquées dans la Fédération de Russie.

Le projet de développement de la normalisation est en cours d'exécution. Il prévoit une accélération significative du processus d'harmonisation des normes russes avec les normes internationales.

Par exemple, il existe actuellement 487 normes internationales de l'ISO pour les produits alimentaires et plus d'une centaine d'entre elles sont en vigueur en Russie.

Question 34

Point 8:

Qu'entend-on par l'expression 'Produits (oeuvres, services)'? Existe-t-il une liste de produits (oeuvres, services) devant faire l'objet d'une certification obligatoire?

Réponse

Telle qu'elle est employée dans la Fédération de Russie, l'expression "produits (oeuvres, services)" est identique à celle de "produit, procédé, service" que définit le Guide ISO/CEI 2.

La liste des produits (services) faisant actuellement l'objet d'une certification obligatoire a été publiée dans le septième numéro de 1994 de la revue "Normes et qualité", les modifications qui y ont été apportées par la suite ayant paru dans le neuvième numéro de 1997.

La liste des produits (services) faisant l'objet d'une certification obligatoire qui a été approuvée par résolution du gouvernement a paru dans les publications suivantes:

- le n° 33, article 3899, du Recueil de 1997 des documents législatifs de la Fédération de Russie;
- le n° 161 (1771) du Journal officiel de la Fédération de Russie, en date du 21 août 1997;
- le n° 9 de 1997 de la revue "Normes et qualité".

Question 35

Point 12:

Quel est le "système international de certification" dont il est question?

Réponse

Parmi les systèmes internationaux de certification, on peut mentionner les systèmes de certification des composants électroniques, des véhicules de transport, des armes, etc.

Question 36

Point 14 - Loi fédérale n° 15-FZ du 16 février 1995 sur les communications:

Le document WT/ACC/SPEC/RUS/5 ne fournit aucune précision sur les procédures de certification obligatoire qui s'appliquent à des produits ou catégories de produits spécifiques. Ainsi, au point 14, il est indiqué que le matériel de télécommunications fait l'objet d'une certification obligatoire:

Tous les moyens de communication utilisés sur le réseau interconnecté de la Fédération de Russie peuvent faire l'objet d'un contrôle (certification) de conformité aux standards établis et à d'autres normes et prescriptions techniques. Les services de communication grand public assurés sur le réseau peuvent aussi être soumis à certification. La certification des moyens de communication est effectuée par l'autorité fédérale de l'exécutif compétente pour le secteur des communications (à l'heure actuelle le Ministère des communications), avec le concours des centres d'essai agréés (laboratoires) dûment accrédités auprès des autorités fédérales de l'exécutif compétentes pour le secteur de la normalisation, de la métrologie et de la certification.

Veillez fournir des renseignements sur les aspects examinés - sécurité, interopérabilité, etc. - dans le cadre du système de certification du matériel de télécommunications.

Réponse

Lors des essais de certification du matériel de télécommunications, il est tenu compte de la conformité aux critères d'essai ci-après:

- compatibilité électromagnétique;
- caractéristiques de fonctionnement;
- sécurité électrique; et
- entretien du matériel (confirmation des caractéristiques fondamentales du matériel et existence d'un entretien et d'un service satisfaisants).

Question 37

Veillez fournir des renseignements sur les procédures qui seront utilisées en vue de la certification - homologation, vérification des systèmes de qualité, autodéclaration du fabricant, etc.

Réponse

En vue des essais de certification du matériel de télécommunications, le laboratoire d'essai prépare ou met au point, avec l'aide du requérant, un certain nombre de documents de base:

- liste du matériel devant faire l'objet de la certification;
- système de communication;
- décision de la Commission d'Etat pour les fréquences radioélectriques;
- liste des essais de certification;
- prescriptions techniques;
- conditions techniques; et
- programme et procédure des essais en usine (ou en laboratoire) et en ligne.

Lors de la préparation de ces documents, il convient de prendre en considération le cadre normatif suivant:

- spécifications du réseau de communications intégré;
- normes GOST et autres documents normatifs définissant les prescriptions applicables aux caractéristiques et paramètres techniques du matériel;
- normes et autres documents normatifs de la Commission d'Etat pour les fréquences radioélectriques définissant la compatibilité électromagnétique du matériel radio;
- recommandations de l'Union internationale des télécommunications (UIT), normes de l'Institut européen des normes de télécommunication;
- spécifications de la compatibilité électromagnétique du Comité d'Etat de la Fédération de Russie pour les communications;
- programmes des essais de certification; et
- procédures des essais de certification.

Les éléments ci-dessus sont établis dans le cadre de la procédure pertinente de certification obligatoire des produits et services dans la Fédération de Russie.

Lors des contrôles d'inspection, le Système de certification du secteur des télécommunications vérifie la conformité aux normes et les systèmes de qualité. Les lois normatives ne prévoient pas de certification fondée sur l'auto-évaluation du fabricant.

Question 38

Le Supplément n° 2 du document WT/ACC/SPEC/RUS/5 n'indique pas les règlements en vertu desquels le Ministère des communications a compétence en la matière.

Nous croyons savoir que ce ministère est responsable de l'approbation des raccordements au réseau, et que Gosstandart est apparemment responsable de la certification en matière de sécurité - électrique, compatibilité électromagnétique. Est-ce exact?

Réponse

Le Comité d'Etat de la Fédération de Russie pour les communications est investi de responsabilités en matière de certification en vertu de l'article 16 de la Loi fédérale n° 15-FZ du 16 février 1995 sur les communications, ainsi que du certificat d'enregistrement du Système de certification dans le secteur des communications inscrit au Registre d'Etat le 2 novembre 1994.

Dans le cadre du Système de certification dans le secteur des communications, le matériel de communication est certifié conforme aux prescriptions des réseaux de communication de la Fédération de Russie, notamment en matière de sécurité et de compatibilité électromagnétique, cette conformité étant attestée sur tous les certificats délivrés par le Comité d'Etat de la Fédération de Russie pour les communications à la rubrique "Décision de l'autorité de certification".

Parallèlement, les essais de certification en matière de sécurité et de compatibilité électromagnétique du matériel de télécommunications se font dans les centres d'essai et les laboratoires

accrédités par Gosstandart. Le certificat de conformité délivré par Gosstandart n'est actuellement exigé que pour l'équipement terminal de communication (interphones, téléphones munis de systèmes d'identification automatique des numéros, télécopieurs, modems, répondeurs automatiques).

Question 39

Aucune précision n'est fournie sur la certification des instruments médicaux dans le Supplément n° 2, qui ne traite pas de l'évaluation des risques, de la définition des diverses catégories, des processus de certification applicables aux cas particuliers, etc. Nous savons cependant que le Ministère de la santé est responsable des essais de biocompatibilité, de la certification, et de l'enregistrement des instruments médicaux, tandis que Gosstandart est chargé de la certification en matière de "sécurité". Il n'y a aucun renseignement sur le partage de ces responsabilités et nous ne pouvons établir l'existence d'une procédure écrite de certification (et d'enregistrement) des instruments médicaux.

Veillez nous fournir des renseignements sur la certification des instruments médicaux.

Réponse

Au premier trimestre de 1998, le Ministère de la santé de la Fédération de Russie et Gosstandart prépareront une description détaillée de la procédure d'enregistrement et de certification des produits médicaux.

Voir également la réponse à la question 14 ci-dessus.

Question 40

Point 18 - Loi fédérale n° 153-FZ du 25 août 1995 sur les transports ferroviaires fédéraux:

La Russie indique que "Sont autorisées à vendre de l'alcool éthylique pour les besoins de l'entité infranationale correspondante de la Fédération de Russie, dans les limites des quantités qui lui sont attribuées, les entreprises dont la capacité annuelle en termes d'alcool absolu ne dépasse pas 0,2 million de décalitres et qui sont titulaires de certificats de conformité délivrés par les laboratoires des autorités de l'inspection sanitaire et épidémiologique, agréés par le Comité d'Etat de la normalisation, de la métrologie et de la certification".

Quels sont les critères d'accréditation des laboratoires? Les entités établies à l'étranger peuvent-elles demander à être accréditées? L'équivalence des accréditations délivrées par des organismes étrangers est-elle reconnue?

Réponse

Les critères d'accréditation des laboratoires auprès de Gosstandart sont définis dans les normes GOST R 51000.3-96 et GOST 51000.4-96. Les entités étrangères peuvent demander à être accréditées. Les accréditations délivrées par des organismes étrangers peuvent être considérées comme équivalentes.

Question 41

Point 22 - Loi fédérale n° 86-FZ du 5 juillet 1996 sur le contrôle de l'Etat dans le domaine du génie génétique:

La Russie explique que 'pour les produits et les services produits et fournis avec utilisation d'organismes génétiquement modifiés soumis à certification obligatoire en vertu des lois fédérales, il est exigé un certificat de qualité dûment délivré ou reconnu par l'organisme autorisé, ainsi que la marque de certification correspondante'.

Quel est le but d'une telle certification?

Réponse

Cette certification a pour objet d'évaluer la conformité des produits finis aux normes de sécurité.

Question 42

Veillez indiquer ce que signifie 'la marque de certification correspondante'.

Réponse

Une marque de conformité est une marque dûment enregistrée qui, en vertu des règles prescrites par un système de certification donné, confirme que les produits portant une telle marque sont conformes avec les prescriptions applicables.

Les règles d'application des marques de conformité sont déterminées par les systèmes de certification propres à chaque secteur, c'est-à-dire par l'organisme public dûment autorisé, en conformité des dispositions de la législation russe.

Question 43

Point 25 - Loi fédérale n° 123-FZ du 8 août 1995 sur l'élevage de bovins de race pure:

La certification des produits de race pure (substances) est effectuée par les organismes compétents du Service d'Etat des pedigrees, avec la participation des centres d'essai pour l'élevage des bovins, des hippodromes, des laboratoires de contrôle sélectif de la qualité du lait et de la laine et des laboratoires d'examen des immunogènes.

Quelles sont les prescriptions du service d'Etat des pedigrees en matière d'importation des produits de la génétique et ces prescriptions sont-elles comparables aux essais auxquels doivent être soumis les produits nationaux de race pure?

Réponse

La certification des produits de race pure est effectuée par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation de la Fédération de Russie.

Le Service d'Etat des pedigrees du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation de la Fédération de Russie assujettit toutes les importations de substances/produits de race pure aux prescriptions suivantes:

- enregistrement de la race/croisement de bovins importés auprès du Registre d'Etat des produits de l'élevage, utilisations permises;
- présentation, le cas échéant, d'un permis du titulaire de brevet;
- confirmation de la qualité par un certificat délivré par le pays exportateur et reconnu par le Département de l'élevage et des produits de race pure du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation de la Fédération de Russie; et
- obtention d'un permis d'importation auprès du Département de l'élevage et des produits de race pure du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation de la Fédération de Russie (aucun frais n'est demandé, le permis prend effet à la date d'importation des animaux visés).

Question 44

Point 29 - Code forestier n° 22-FZ du 1er janvier 1997 de la Fédération de Russie:

Le Code forestier n° 22-FZ de la Fédération de Russie dispose qu'une "certification est obligatoire pour les ressources de bois sur pied et de bois secondaire. La certification obligatoire est organisée et exécutée par l'administration fédérale de l'industrie du bois selon les modalités fixées par le gouvernement de la Fédération de Russie".

Quelle est la nature et l'objet d'une telle certification? Comment s'appliquera-t-elle aux importations de produits du bois si tant est qu'elle doit s'y appliquer?

Réponse

La certification obligatoire des ressources de bois sur pied et de bois secondaire a pour objet de veiller à ce que les ressources forestières soit gérées par l'Etat en conformité de l'article 71 du Code forestier du 29 janvier 1997 de la Fédération de Russie.

L'Office des forêts de l'Etat met actuellement au point un système de certification obligatoire des ressources de bois sur pied et de bois secondaire en vertu duquel il sera procédé à l'évaluation de la conformité de tous les types de ressources forestières avec les normes et les autres textes réglementaires qui définissent les modalités d'une saine exploitation forestière en termes d'écosystèmes forestiers et de récupération du bois et des broussailles dans le respect du principe de l'exploitation rationnelle, continue et durable des forêts et de la protection de la diversité biologique des ressources forestières.

Ce projet de système de certification ne vise pas les importations de produits forestiers.

Question 45

Point 45 - Règlement n° 402 du 7 avril 1997 à l'usage du Ministère des relations économiques extérieures et du commerce extérieur:

Il semble que le Décret n° 402 et le Décret n° 799 (point 32, document WT/ACC/SPEC/RUS/5) traitent de la même question, à savoir des mesures de protection du marché de la consommation contre les produits importés de mauvaise qualité.

Quelles différences y-a-t-il entre le Décret gouvernemental n° 402 de la Fédération de Russie (daté d'avril 1997) et le Décret gouvernemental n° 799 (daté de juillet 1996)?

Réponse

La Résolution du gouvernement n° 799 du 12 juillet 1996 sur les mesures de protection du marché de la consommation contre les produits importés de mauvaise qualité donnait instruction au Comité d'Etat du commerce de la Fédération de Russie et à ses sous-sections d'intensifier les contrôles en vue de protéger le marché intérieur contre les produits importés de mauvaise qualité.

Le Décret présidentiel n° 1177 du 14 août 1996 sur la structure des organes exécutifs fédéraux a aboli le Comité d'Etat du commerce de la Fédération de Russie et a transféré ses fonctions au Ministère russe des relations économiques extérieures.

La Résolution du gouvernement n° 402 du 7 avril 1997 sur l'approbation des règlements du Ministère des relations économiques extérieures et du commerce extérieur de la Fédération de Russie donnait instruction au Ministère russe des relations économiques extérieures de coordonner les activités relatives à la protection du marché de la consommation contre les produits importés de mauvaise qualité et la préparation des textes normatifs appropriés (articles 17 et 63).

Question 46

Nous n'avons pu trouver dans le Supplément n° 2 au document WT/ACC/SPEC/RUS/5 aucune référence aux règlements en matière d'étiquetage qui sont récemment entrés en vigueur.

Ce document devrait pourtant renfermer des renseignements sur la réglementation relative aux prescriptions en matière d'étiquetage et de marquage. Nous avons des raisons de croire que ces règlements, qui sont maintenant entrés en vigueur, posent d'importantes difficultés aux importateurs.

Réponse

La norme GOST R 51074-97 est entièrement compatible avec les prescriptions de la norme du Codex Alimentarius (Norme générale pour le Code de marquage des aliments emballés 1-1985, révision 1-1991, Directive 79/112 de la CE), de sorte que sa promulgation ne devrait poser aucune difficulté aux importateurs.

Voir également la réponse à la question 6 ci-dessus.

Question 47

Dans le Supplément n° 2 au document WT/ACC/SPEC/RUS/5, la Russie mentionne la Résolution n° 15 du 25 juillet 1996 de Gosstandart portant adoption de l'Amendement n° 1 au Règlement relatif à la certification des produits dans la Fédération de Russie, publié dans "Rossiiskie Vesti" n° 147 du 8 août 1996, Bulletin des actes normatifs des autorités fédérales de l'exécutif, n° 5 de 1996 (inclus dans le document WT/ACC/SPEC/RUS/5).

Ce document prévoit l'application de dix systèmes de certification différents - notamment l'homologation et la déclaration du fournisseur, mais il n'indique pas dans quels cas telle ou telle procédure doit s'appliquer. Dans une autre section du document, il est indiqué que le fabricant peut recommander l'application d'une procédure de certification particulière à l'organisme de

certification responsable. Mais il appartient à celle-ci de décider et sa décision peut différer de la recommandation, selon que le fabricant est ou non considéré comme "digne de confiance".

Ainsi, la législation permet à un fabricant de seringues de déclarer lui-même que son produit répond aux prescriptions, mais elle peut obliger un autre fabricant (moins réputé) du même produit à se soumettre à la certification d'un tiers. Une telle pratique pourrait aisément s'avérer discriminatoire. Comment la Russie sera-t-elle en mesure de respecter ses obligations en matière de traitement non discriminatoire?

Réponse

Réponse à venir.

Question 48

Le fournisseur devra-t-il passer par un organisme de certification pour pouvoir fournir une déclaration de fournisseur? Quel intérêt l'organisme de certification aurait-il à permettre à un fabricant de recourir à une telle option?

Réponse

Le fournisseur doit s'adresser à un organisme de certification pour fournir une telle déclaration car seul un certificat de conformité permet d'établir la conformité du produit.

Lorsqu'un certificat est délivré sur la foi d'une déclaration de fournisseur, l'organisme de certification a toujours la possibilité de faire une inspection conformément aux dispositions relatives à la certification.

Question 49

La Fédération de Russie pourrait-elle expliquer pourquoi elle reconnaît les normes CEN comme des normes internationales alors que les articles 3.2.2 et 4.4.2 du Guide ISO 2 distinguent clairement les normes internationales des normes régionales? A ce propos, la Fédération de Russie pourrait-elle préciser dans quelle mesure elle participe à l'élaboration des normes CEN? La Fédération de Russie est-elle un membre associé du CEN, et Gosstandart et le CEN ont-ils conclu un accord quelconque pour faciliter l'adoption des normes CEN comme normes nationales de la Fédération de Russie?

Réponse

La Fédération de Russie ne reconnaît pas officiellement les normes CEN comme des normes internationales.

La Fédération de Russie ne participe pas à l'élaboration des normes CEN et elle n'est pas non plus membre du CEN. Gosstandart et le CEN n'ont conclu aucun accord bilatéral qui favoriserait l'adoption de normes CEN comme normes internationales de la Fédération de Russie.

Question 50

Outre les normes CEN, la Fédération de Russie reconnaît-elle d'autres normes régionales comme normes internationales, et dans quelle mesure participe-t-elle à l'élaboration de telles normes?

Réponse

La Fédération de Russie est membre du Conseil inter-Etats pour la normalisation, la métrologie et la certification, où elle est représentée par Gosstandart, et que l'ISO reconnaît comme organisation régionale de normalisation.

Les normes du Conseil sont appliquées comme normes nationales dans la Fédération de Russie, sans qu'une ratification soit nécessaire.

Question 51

Nous croyons savoir qu'au début de l'année en cours, la Russie assurait la présidence ou le secrétariat d'au moins sept comités techniques de l'ISO et de 24 sous-comités de l'ISO et qu'elle était responsable de 13 groupes de travail de l'ISO. Compte tenu de ses ressources, à combien de comités techniques, sous-comités et groupes de travail de l'ISO la Russie participe-t-elle?

Réponse

La Fédération de Russie continue d'assurer le secrétariat de comités techniques et de sous-comités de l'ISO et elle est actuellement membre "P" d'environ 500 comités techniques, sous-comités et groupes de travail de l'ISO.

Question 52

La Fédération de Russie pourrait-elle décrire l'envergure des activités et des procédures de normalisation des organismes publics infrafédéraux qui ne relèvent pas de Gosstandart? Quels secteurs d'activité et quels produits spécifiques sont soumis à la réglementation des administrations locales?

Réponse

Les autorités locales de la Fédération de Russie n'ont aucune responsabilité pour ce qui est de l'élaboration des normes.

Question 53

Quelles mesures spécifiques la Fédération de Russie a-t-elle prises pour faire en sorte que les administrations locales et les organismes non publics se conforment aux dispositions de l'article 2 de l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce?

Réponse

Aucune mesure particulière n'est nécessaire car les normes d'Etat s'appliquent sur l'ensemble du territoire de la Fédération de Russie.

Question 54

Nous croyons savoir que le Ministère russe de la construction envisage d'imposer cet été des normes obligatoires pour certains matériaux et produits de construction. Quels sont les buts légitimes de cette décision, alors que ces produits, auxquels s'appliquaient auparavant des normes non obligatoires, doivent déjà satisfaire à toutes les prescriptions nationales en matière d'hygiène, de santé, de sécurité et d'incendie? La liste des produits qui feront l'objet de normes obligatoires

a-t-elle été publiée? A quelle date ce nouveau règlement entrera-t-il en vigueur et quel avis a été donné?

Réponse

L'introduction de la certification obligatoire des matériaux, des produits et des éléments de construction dans la Fédération de Russie se fonde sur les dispositions de la Loi fédérale du 7 février 1992 sur la protection des droits des consommateurs.

En outre, dans la Résolution n° 799 du 12 juillet 1996 sur les mesures de protection du marché de la consommation contre les produits importés de mauvaise qualité, le gouvernement de la Fédération de Russie a donné instruction au Ministère de la construction (GOSSTROY) de préparer et de mettre en oeuvre, avant le 1er janvier 1997 et avec le concours d'autres organismes, un système de certification obligatoire des importations de matériaux, de produits et d'éléments destinés à la construction et d'inspection de ces produits après importation.

La liste des produits faisant l'objet d'une certification obligatoire a été publiée dans la Résolution n° 1013 du 13 août 1997 concernant l'approbation de la liste des produits faisant l'objet d'une certification obligatoire et de la liste des oeuvres et services faisant l'objet d'une certification obligatoire. Conformément à cette liste, le Comité d'Etat de la normalisation, le Comité d'Etat de la construction et le Ministère de la santé de la Fédération de Russie publieront très bientôt une liste précise des produits soumis à la certification obligatoire.

La liste entrera en vigueur six mois après la date de publication dudit Décret gouvernemental (n° 1013 du 13 août 1997) pour les fabricants russes et un an après pour les fabricants étrangers.

Question 55

L'article 3 de la Loi n° 5151-1 du 10 juin 1993 sur la certification des produits et des services dispose que si un accord international auquel la Fédération de Russie est partie établit d'autres règles que celles définies dans la législation russe sur la certification, ce sont les règles de l'accord international qui prévalent. Nous croyons savoir que la Fédération de Russie a conclu et est en train de conclure des accords bilatéraux avec des organismes d'évaluation de la conformité de certains pays de l'Europe de l'Ouest et de l'Est. Quels accords bilatéraux ont été conclus et ont été publiés ou peuvent être consultés par les Membres de l'OMC?

Réponse

Les accords conclus avec des pays de la CEI et de l'Europe de l'Est et de l'Ouest établissent surtout un cadre de travail et font état de l'intention de reconnaître les résultats des essais effectués dans des laboratoires mutuellement accrédités. Il n'existe actuellement aucune laboratoire qui ait été mutuellement accrédité en vertu d'accords bilatéraux de partenariat et de coopération.

Seules les dispositions de l'article 60 de l'Accord de partenariat et de coopération conclu le 24 juin 1994 entre la Fédération de Russie et les Communautés européennes et leurs Etats membres entrent dans le champ d'application de l'article 3 de la Loi n° 5151-1 du 10 juin 1993 sur la certification des produits et des services.

Question 56

Quels sont les laboratoires d'essai étrangers, autres que la SGS, qui ont été accrédités par Gosstandart? Gosstandart a-t-il des bureaux et des installations d'essai à l'extérieur de la Fédération de Russie?

Réponse

Gosstandart a déjà accrédité une quarantaine de laboratoires d'essai de la République tchèque, de la Hongrie, de la France, du Canada, des Pays-Bas, de la Bulgarie, du Japon, des Etats-Unis et des pays de la CEI.

Gosstandart a les bureaux de représentation suivants:

- Centre d'information et de certification de Gosstandart, Prague;
- Bureau GOST-ASIE de certification des produits, Singapour.

Question 57

Quelle partie de la base de données électroniques de Gosstandart sur les normes nationales russes peut être vendue et quel en est le prix? Nous croyons savoir que la base de données au complet sera disponible sur CD-ROM d'ici la fin de 1997. A quel prix sera-t-elle vendue?

Réponse

Dès le second trimestre de 1998, les versions électroniques et papier des documents seront vendues aux mêmes prix qu'en Allemagne, en France, au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et dans d'autres pays. Leurs prix seront publiés tous les mois dans l'index d'information sur les normes.

Question 58

Le principe de l'équivalence est le principe de base de l'Accord SPS qui prévoit, entre autres, l'équivalence des systèmes d'inspection et de certification. Quelles mesures la Russie prend-elle pour appliquer le principe de l'équivalence à son régime SPS?

Réponse

Toutes les règles et normes sanitaires et phytosanitaires russes et toutes les normes d'hygiène russes se fondent sur le principe qu'il convient de ne pas nuire à la santé humaine et elles tiennent compte de l'expérience nationale et étrangère en la matière. L'harmonisation des mesures nationales et internationales s'effectue sur la base de l'équivalence.

Les prescriptions et les mesures russes sont les mêmes pour les produits d'origine nationale et les produits étrangers, quel qu'en soit le fabricant, l'exportateur ou l'importateur.

Voir également la réponse à la question 6 ci-dessus.

Question 59

Quelles mesures la Russie prend-elle en vue de rendre son système de normes conforme aux dispositions des Accords SPS et OTC et aux prescriptions de l'article X du GATT de 1994 en matière de transparence?

Réponse

Les renseignements relatifs à toutes les normes en vigueur ainsi qu'à celles en cours d'élaboration, et les procédures d'évaluation de la conformité seront communiqués au Secrétariat, ainsi que le prescrivent les dispositions des Accords SPS et OTC.

Voir également la réponse à la question 6 ci-dessus.

Question 60

La Russie a-t-elle conclu avec la SGS ou un quelconque autre organisme un accord d'inspection avant expédition concernant les normes? Le cas échéant, nous souhaiterions obtenir des précisions sur ces accords.

Réponse

La législation de la Fédération de Russie ne renferme aucune prescription en matière d'inspection avant expédition des produits importés. Les fournisseurs étrangers peuvent cependant conclure avec la SGS un accord d'inspection avant expédition de leurs produits, s'ils le souhaitent. Gosstandart n'a rien à voir avec de tels accords.

Question 61

Deux laboratoires étrangers seulement ont-ils été accrédités pour effectuer des travaux de certification pour le compte de Sanepidnazor? La Russie pourrait-elle fournir des précisions sur le mécanisme d'accréditation des laboratoires?

Réponse

Le Service d'Etat pour la surveillance sanitaire et épidémiologique a jusqu'à présent accrédité onze laboratoires étrangers pour effectuer des essais de certification. La procédure détaillée d'accréditation des laboratoires est décrite dans le document intitulé "Système d'accréditation des laboratoires et des centres du Service sanitaire et épidémiologique de la Fédération de Russie", qui a été approuvé par la Résolution conjointe n° 13/11 du 23 juin 1997 de l'Inspecteur sanitaire en chef de la Fédération de Russie et du Gosstandart.

Question 62

Quels sont les critères d'approbation des laboratoires? Sont-ils les mêmes que pour les laboratoires russes? Comment s'assure-t-on que les laboratoires accrédités continuent de répondre à ces critères?

Réponse

Les personnes morales sont accréditées à leur demande par Gosstandart à condition de répondre aux prescriptions en la matière que prévoient les normes GOST R 51000.3-96 et GOST R 51000.4-96,

la série de normes européennes EN 45000, les normes ISO/CEI et les documents de la Conférence internationale sur l'agrément des laboratoires d'essai (ILAC).

1. Contrôle d'inspection:

- annuel;
- impromptu (en cas de renseignements négatifs sur le laboratoire); et
- vérification de la qualité des essais (essais comparatifs).

2. Audit interne de la conformité du laboratoire à ses propres systèmes de qualité:

Les laboratoires sont sélectionnés à partir des demandes présentées par les établissements nationaux aussi bien qu'étrangers. Les laboratoires accrédités doivent faire l'objet d'au moins une inspection annuelle.

Question 63

La certification fondée sur des normes et méthodes internationales est-elle reconnue?

Réponse

La certification des produits s'effectue en fonction de leur conformité aux normes et aux normes de sécurité russes. Les normes russes concernant les méthodes d'inspection sont généralement harmonisées avec les normes internationales.

Question 64

Existe-t-il un mécanisme bien défini pour déterminer si une certaine expédition d'un produit donné fera l'objet d'essais concernant une propriété particulière?

Réponse

Oui. Les procédures de certification de groupes de produits homogènes prévoient des prescriptions spécifiques définies dans les documents normatifs.

Question 65

L'utilisation de marques de conformité est-elle obligatoire?

Réponse

Les marques de conformité doivent obligatoirement être apposées sur les emballages de produits alimentaires.

Question 66

Faut-il apposer des marques de conformité holographiques en plus des marques de conformité existantes ou sont-elles censées se substituer aux marques existantes?

Réponse

Voir les réponses aux questions 18 et 20 ci-dessus.

Question 67

Les procédures employées pour déterminer la présence de l'anthrax dans la laine, le cuir ou les peaux importés ont un taux de résultats positifs si faible qu'il n'est pas justifié de s'en servir pour procéder au contrôle systématique des importations. Il semble qu'elles s'appliquent à chaque expédition de laine, de cuir et de peaux qui entrent sur le territoire douanier de la Russie.

Réponse

Le Service vétérinaire russe reconnaît actuellement les garanties des organismes vétérinaires publics des pays exportateurs, et les produits des abattoirs ne font l'objet d'aucune autre inspection. Il est autorisé d'importer n'importe quel produit d'origine animale (peaux, laine, fourrure, duvet, plumes, matières endocriniennes et intestinales, sang, os et autres produits) qui, avant son importation en Russie, a fait l'objet d'un examen approfondi dans le but d'en vérifier la qualité et l'innocuité. Le service vétérinaire public du pays exportateur peut garantir qu'un tel examen a été effectué en l'indiquant sur le certificat accompagnant la cargaison, à condition que la région d'origine de la cargaison soit jugée exempte d'anthrax, etc.

Question 68

La Russie est-elle disposée à envisager de reconnaître les assurances appropriées fournies par un organisme accrédité du pays d'origine d'un produit donné selon lesquelles ledit produit ne provient pas d'animaux ou de régions contaminés par l'anthrax?

Réponse

Oui.

Voir également la réponse à la question 67 ci-dessus.

Question 69

Dans les réponses aux questions 41 et 250 du document WT/ACC/RUS/17, la Russie déclare qu'elle reconnaît les certificats de conformité délivrés par des pays avec lesquels elle a conclu un accord de réciprocité.

Lorsque la Russie aura accédé à l'OMC, reconnaîtra-t-elle les certificats délivrés par les pays qui sont Membres de l'OMC, ou bien continuera-t-elle de ne reconnaître que les certificats délivrés par des pays avec lesquels elle a conclu un accord de réciprocité?

Quels sont les critères et les modalités de ces accords?

Réponse:

Oui, la Russie les reconnaîtra. Elle reconnaît en particulier les certificats délivrés par tous les pays qui garantissent la conformité de leurs produits avec les prescriptions vétérinaires russes. A l'heure actuelle, la Russie possède les originaux des certificats délivrés par les services vétérinaires publics de tous les principaux pays exportateurs à l'égard de tous les types d'expéditions de produits de l'élevage.

Question 70

En réponse à la question 244 (document WT/ACC/RUS/17), la Russie déclare que la composition des produits alimentaires est déterminée par les traditions culinaires nationales, d'où la nécessité d'établir, pour les ingrédients indésirables contenus dans ces produits, des prescriptions plus strictes que celles fixées dans des pays ayant des préférences alimentaires différentes.

Il semble que le terme "ingrédients indésirables" concerne les préférences alimentaires et non des normes de santé ou de sécurité ou des normes techniques. L'article 2.4 de l'Accord OTC ne permet pas d'imposer de telles restrictions pour ces raisons. Quels sont les critères utilisés pour déterminer les "ingrédients indésirables"?

Réponse

Dans la Fédération de Russie, l'expression "ingrédients indésirables" désigne des substances nocives, dangereuses pour la vie et la santé des personnes, telles que déterminées par les normes d'Etat et les règles et prescriptions sanitaires du Ministère de la santé.

La préservation des traditions et des recettes culinaires nationales du peuple russe lui donnera confiance dans ces produits et l'incitera à en acheter davantage. L'établissement de prescriptions plus strictes vise également la présence des "ingrédients indésirables" dans les aliments pour bébés et les aliments diététiques dans le cas desquels il est raisonnable d'exclure certaines préparations alimentaires ou de limiter la teneur en sel, sucre, nitrite de sodium, etc. La part de ces produits alimentaires dans le total est peu élevée et ces restrictions ne devraient pas avoir d'incidence notable sur les ventes totales de produits alimentaires.

On ne saurait donc considérer que de telles restrictions font obstacle au commerce.

Question 71

En réponse à la question 246 (document WT/ACC/RUS/17) sur le maintien de la certification avant la mise sur le marché, la Russie indique que, pour éliminer les obstacles techniques au commerce, la certification d'un produit se fait généralement avant sa mise sur le marché et pendant sa circulation sur le marché.

Veillez expliquer comment se fait la certification avant la mise sur le marché.

Réponse

La certification des produits importés avant leur mise sur le marché se fait, dans le cas de contrats à long terme ou d'importants achats en gros, par l'envoi de représentants de l'autorité de certification auprès du fabricant ou du fournisseur, comme c'est le cas dans d'autres systèmes de certification, notamment pour les véhicules automobiles, le matériel électrique, les équipements et composants électroniques, etc.

Question 72

Le 27 décembre 1996, le gouvernement russe a publié un décret énonçant les règles d'étiquetage des produits alimentaires importés. Ces prescriptions sont devenues obligatoires le 1er mai 1997, même si elles n'ont apparemment pas été appliquées de façon systématique. Les fabricants étrangers et les importateurs de leurs produits ont constaté qu'il était difficile,

voire impossible, d'obtenir des indications sur les renseignements précis qui doivent figurer sur les étiquettes à apposer sur les produits (au niveau de la distribution ou de la vente au détail), etc.

Trois autres décrets gouvernementaux contenant des prescriptions additionnelles en matière d'étiquetage ont été publiés depuis avril, ce qui a ajouté aux complications existantes. Le premier, daté du 23 avril 1997, exige que les étiquettes figurant sur les additifs alimentaires et sur les produits contenant de tels additifs fournissent des renseignements détaillés sur les contre-indications pour différentes maladies; la portée de ce décret va bien au-delà de la pratique internationale en vigueur. Le second décret, à savoir la Résolution n° 720 du 16 juin 1997 concernant l'approbation de la liste des biens durables, y compris les composants (parties, unités, assemblages), qui à l'expiration d'un certain délai peuvent s'avérer dangereux pour la vie et la santé des consommateurs, causer des dommages à leurs biens ou à l'environnement et qui à l'expiration de délai d'utilisation seront réputés être impropres à l'utilisation prévue, exige qu'une étiquette fournissant des renseignements sur leur durée de vie utile soit apposée sur tous les produits énumérés. La liste comprend les jouets, les meubles, les appareils électroniques grand public, les articles de sport, etc. La Résolution n° 1037 sur les mesures prévoyant l'inscription en langue russe de renseignements sur les produits non alimentaires importés sur le territoire de la Fédération de Russie a été publiée le 15 août 1997 et entrera en vigueur le 1er janvier 1998. Le libellé de cette résolution reprend celui de la Résolution n° 1575 du 27 décembre 1996, telle que modifiée, sur l'étiquetage des produits alimentaires concernant l'approbation du Règlement visant à faire en sorte que les produits alimentaires importés dans la Fédération de Russie portent des renseignements en langue russe. En raison de son champ d'application étendu, cette résolution pourrait poser encore plus de difficultés aux exportateurs. Il sera particulièrement difficile d'établir une norme d'Etat régissant les prescriptions générales en matière d'étiquetage de tous les produits visés.

Une grande confusion entoure les mesures récemment prises par le gouvernement russe pour instituer l'étiquetage obligatoire des produits alimentaires. Nous souhaiterions collaborer avec les responsables russes à ce sujet, afin de faire en sorte que les fabricants et les importateurs disposent des renseignements voulus pour se conformer aux dispositions légales en la matière. Ces renseignements ne sont pas disponibles à l'heure actuelle.

Réponse

Conformément à la Loi du 7 février 1992 de la Fédération de Russie sur la protection des droits des consommateurs, le gouvernement russe a adopté les Résolutions n° 1575 du 27 décembre 1996, telle que modifiée, sur l'étiquetage des produits alimentaires concernant l'approbation du Règlement visant à faire en sorte que les produits alimentaires importés dans la Fédération de Russie portent des renseignements en langue russe; n° 481 du 23 avril 1997 concernant l'approbation de la liste des produits devant présenter des renseignements sur les contre-indications pour différentes maladies; et n° 720 du 16 juin 1997 concernant l'approbation de la liste des biens durables, y compris les composants (parties, unités, assemblages), qui à l'expiration d'un certain délai peuvent menacer la vie et la santé des consommateurs, causer des dommages à leurs biens ou à l'environnement et dont le fabricant doit préciser leur durée de vie utile et de la liste des produits qui seront réputés être impropres à l'utilisation prévue à l'expiration de leur délai de conservation à l'étalage.

La norme d'Etat GOST R-51074-97, intitulée "Produits alimentaires. Renseignements à l'intention du consommateur. Prescriptions générales", a été adoptée en vertu de ces résolutions.

Cette norme a été harmonisée avec la norme générale du Codex Alimentarius 1 1991 sur l'étiquetage des produits alimentaires emballés et la Directive 79/112/CEE du 18 décembre 1978 relative

au rapprochement des législations des Etats membres concernant l'étiquetage et la présentation des denrées alimentaires destinées au consommateur final ainsi que la publicité faite à leur égard.

Voir également les réponses aux questions 6 et 46 ci-dessus et à la question 73 ci-dessous concernant l'acquisition de la norme GOST R 51074-97.

En outre, des renseignements sur l'approbation et l'application de la norme susmentionnée ont été fournis dans une lettre du Gosstandart de la Fédération de Russie, datée du 26 août 1997. Cette lettre a été adressée aux bureaux commerciaux de la Fédération de Russie à l'étranger ainsi qu'aux bureaux commerciaux des pays étrangers à Moscou.

Question 73

Nous croyons savoir que le Gosstandart a publié en août une norme d'Etat qui contient des prescriptions d'étiquetage applicables à différents types de produits alimentaires. Vous serait-il possible de nous fournir une copie de cette norme?

Réponse

Il est possible d'acheter la norme GOST R 51074-97 en s'adressant à la société "INTERSTANDART" (9, perspective Lénine, Moscou 117049, Fédération de Russie) ou au magasin "Standarty" (8, rue Donskaya, Moscou 117961, Fédération de Russie).

Question 74

Nous souhaiterions que le gouvernement russe nous fournisse dans les plus brefs délais une copie de tous les documents et normes relatifs à l'application prévue des prescriptions d'étiquetage des produits tant alimentaires que non alimentaires. Le gouvernement russe devrait déclarer qu'il est disposé à étudier des observations ou des propositions de révision des projets de normes portant sur l'étiquetage des produits non alimentaires ou sur des problèmes semblables à ceux que pose l'étiquetage des produits alimentaires.

Réponse

Pour ce qui est de l'étiquetage des produits alimentaires, voir les réponses aux questions 6, 46 et 73 ci-dessus.

En ce qui concerne les produits non alimentaires, la norme pertinente sera préparée d'ici la fin de 1997.

Question 75

En outre, nous croyons savoir que deux autres décrets gouvernementaux au moins ont été publiés au cours des trois derniers mois pour établir des prescriptions additionnelles en matière d'étiquetage concernant, d'une part, les dangers pour la santé (contre-indications) des produits et des additifs alimentaires et, d'autre part, la durée de vie utile d'un large éventail de produits de consommation.

Ces deux décrets ont été publiés en vertu de la Loi de la Fédération de Russie sur la protection des droits des consommateurs. Aucun renseignement spécifique n'a cependant été fourni sur la nature des dangers pour la santé. Le gouvernement russe peut-il fournir des précisions à ce sujet?

Réponse

La Résolution gouvernementale n° 720 du 16 juin 1997 concernant l'approbation de la liste des biens durables, y compris les composants (parties, unités, assemblages), qui à l'expiration d'un certain délai peuvent menacer la vie et la santé des consommateurs, causer des dommages à leurs biens ou à l'environnement et dont le fabricant doit préciser la durée de vie utile et de la liste des produits qui seront réputés être impropres à l'utilisation prévue à l'expiration de leur délai de conservation à l'étalage énumère les produits pour lesquels le fabricant peut fixer une date d'expiration. La norme d'Etat GOST R 51074-97 définit la procédure visant à en informer le consommateur en fournissant ces renseignements sur l'étiquette.

En ce qui concerne la Résolution gouvernementale n° 481 du 23 avril 1997 concernant l'approbation de la liste des produits devant présenter des renseignements sur les contre-indications pour différentes maladies, le Ministère russe de la santé doit déterminer les contre-indications que présente l'utilisation de certains produits pour diverses maladies, et la norme d'Etat GOST R 51074-97 dispose que chaque additif alimentaire doit être désigné sur l'étiquette sous le nom de sa catégorie et du numéro qu'il porte dans le Système numérique international (INS) ou le Système numérique européen (E).

Question 76

Quelles assurances la Russie peut-elle donner que les règles en matière d'étiquetage seront transparentes et s'appliqueront de la même manière aux importations et aux produits d'origine nationale?

Réponse

Voir les réponses aux questions 6, 46, 73, 74 et 75 ci-dessus. Ces règles s'appliquent de la même manière aux importations et aux produits d'origine nationale.

Les normes sont décrites dans la norme d'Etat GOST relative à l'étiquetage des produits alimentaires et les normes applicables aux produits non alimentaires sont en préparation.

Question 77

Quelles assurances la Russie peut-elle donner que les prescriptions obligatoires en matière d'étiquetage ne s'appliqueront que dans la mesure nécessaire pour faire en sorte que les consommateurs disposent des renseignements indispensables sur les produits et que les autres objectifs légitimes de la politique d'étiquetage sont atteints?

Réponse

Voir la réponse à la question 76 ci-dessus.

Mesures sanitaires et phytosanitaires (document WT/ACC/SPEC/RUS/6)

Généralités

Question 78

La Russie pourrait-elle fournir une liste complète de la réglementation qui se rapporte spécifiquement aux mesures sanitaires et phytosanitaires adoptées jusqu'à présent? Le document

WT/ACC/SPEC/RUS/6 ne brosse pas un tableau clair de la situation. Par exemple, le Règlement n° 5061-89 a-t-il déjà été adopté et pourquoi la Décision gouvernementale n° 799 sur les mesures de protection du marché de la consommation de la Fédération de Russie contre les produits importés de mauvaise qualité n'est-elle pas mentionnée dans ce document?

Réponse

Toutes les listes et collections de textes normatifs applicables en matière sanitaire et phytosanitaire, notamment les prescriptions en matière de qualité et d'innocuité des produits, sont disponibles en langue russe et peuvent être fournies sur demande.

Le document normatif auparavant applicable, le Règlement n° 5061-89, a été remplacé par un nouveau document, le SanPiN 2.3.2.560-96, intitulé "Prescriptions sanitaires concernant la qualité et l'innocuité des produits alimentaires bruts et transformés", dont la date d'entrée en vigueur a été fixée au 1er septembre 1997 dans le cas des nouveaux produits en cours d'élaboration et au 1er mars 1998 dans le cas des produits en cours de fabrication et de lancement, qui a été adopté en vertu de la Résolution n° 27 du 24 octobre 1996 du Comité d'Etat de la Fédération de Russie pour la surveillance sanitaire et épidémiologique. Ce nouveau document a été harmonisé avec les normes internationales et il prévoit l'application des mêmes prescriptions aux produits importés et aux produits d'origine nationale.

La majeure partie des documents mentionnés ci-dessus a déjà été transmise au Secrétariat de l'OMC.

Voir les documents L/7410/Add.1, WT/ACC/RUS/2/Add.1 et WT/ACC/RUS/19/Add.1.

Question 79

La Russie pourrait-elle veiller à ce que tous les règlements sanitaires et phytosanitaires qui ont été adoptés soient publiés dans les plus brefs délais de façon à ce que les Membres intéressés puissent en prendre connaissance? Le cas échéant, pourriez-vous énumérer les titres des publications où figurent ces renseignements?

Réponse

Les documents réglementaires sont publiés dans des revues spécialisées comme *Voprosy Pitaniya* (Questions de nutrition), *Gigiyena I Sanitariya* (Hygiène et propreté), *Gigiyena Truda* (Hygiène du travail), *Okhrana Truda I Sotsialnoye Strakhovaniye* (Protection du travail et assurance sociale), *Sotsialnaya Zashchita* (Protection sociale), *Toksikologichesky Vestnik* (Bulletin de la toxicité), etc. En outre, tous les principaux documents en vigueur ont été publiés dans un recueil de sept volumes. Un bulletin d'information spécial du Centre fédéral devrait être publié plus tard (voir l'adresse du Centre dans la réponse à la question 82).

Plusieurs dizaines de milliers de documents normatifs et méthodologiques touchent actuellement tous les aspects de la législation sanitaire, notamment pour ce qui est des prescriptions en matière de qualité et d'innocuité des produits. Ils sont tous publiés et on peut les acheter en s'adressant au Centre Fédéral de normalisation sanitaire et épidémiologique, de certification sanitaire et d'examen du Ministère de la santé de la Fédération de Russie.

Voir également la réponse à la question 78 ci-dessus.

Question 80

Quand la Russie entend-elle harmoniser ses mesures sanitaires et phytosanitaires avec les normes, directives et recommandations internationales, ainsi que le prescrit l'article 3 de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires? La Russie pourrait-elle nous donner un premier calendrier d'harmonisation de ces mesures?

Réponse

Les prescriptions de toutes les règles et normes sanitaires et normes d'hygiène visent à protéger l'environnement des personnes et la santé publique dans la Fédération de Russie, et elles se fondent sur les résultats des recherches à long terme, de l'application pratique et de l'expérience internationale; elles font l'objet d'un examen scientifique avant leur approbation et, à notre avis, elles sont conformes aux dispositions de l'Accord SPS.

Question 81

Ainsi qu'il est mentionné à l'annexe B de l'Accord SPS, la Fédération de Russie devra faire en sorte qu'il existe un point d'information qui soit chargé de répondre à toutes les questions raisonnables posées par des Membres intéressés et de fournir les documents pertinents. En juillet, la délégation russe a annoncé que plusieurs points d'information seront mis en place l'année suivante. Pourrions-nous obtenir davantage de précisions sur ces centres et sur leur emplacement?

Réponse

On envisage actuellement la possibilité d'établir dans la Fédération de Russie un seul centre d'information affilié au Gosstandart qui serait responsable des questions relatives tant aux obstacles techniques au commerce et qu'aux mesures sanitaires et phytosanitaires. Toutes les questions relatives aux obstacles techniques au commerce et les questions générales concernant les mesures sanitaires et phytosanitaires pourraient être traitées par un seul centre relevant du Gosstandart tandis que les questions plus spécifiques pourraient être adressées aux centres d'information spécialisés du Ministère de la santé et du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Ces institutions feraient alors intégralement partie du service d'information sur les obstacles techniques au commerce et sur les mesures sanitaires et phytosanitaires.

Question 82

Les gouvernements des pays Membres de l'OMC doivent notifier aux autres pays leurs prescriptions sanitaires et phytosanitaires qui pourraient faire obstacle au commerce et mettre sur pied des points d'information pour répondre aux demandes d'information générales et spécifiques.

Des communications suivies et ouvertes et des échanges continus d'information et d'expériences entre les Membres de l'OMC permettent de mieux connaître le processus législatif et les méthodes de travail de chaque Membre et peuvent éventuellement déboucher sur l'élaboration de normes nationales et de mesures SPS pertinentes. L'amélioration de la transparence permettrait de protéger les partenaires commerciaux contre les mesures non tarifaires à visées protectionnistes destinées à faire inutilement obstacle au commerce.

A l'annexe B de l'Accord, il est indiqué que chaque Membre doit faire en sorte qu'il existe un point d'information qui soit chargé de s'acquitter de tâches bien précises.

La Fédération de Russie a déclaré qu'elle n'avait pas encore de point d'information et qu'elle préférerait créer un seul point d'information pour les obstacles techniques au commerce et les mesures sanitaires et phytosanitaires. Le cas échéant, nous supposons que ce point d'information ne relèvera pas du Ministère de l'agriculture.

La Russie pourrait-elle indiquer les mesures qui ont été prises à cet égard jusqu'à présent et fournir des renseignements sur la structure et le fonctionnement éventuels de ce point d'information?

En particulier, s'il n'existe qu'un seul point d'information, comment serait-il répondu aux demandes pertinentes?

Réponse

Pour ce qui est de l'établissement d'un point d'information unique, les décisions à prendre sont mentionnées dans la réponse à la question 81. Le Ministère de la santé de la Fédération de Russie a un Centre de normalisation sanitaire et épidémiologique, de certification sanitaire et d'examen qui est situé au 18-20 Vadkovsky Pereulok, à Moscou, et qui a notamment pour tâches de fournir des informations sur la réglementation sanitaire.

Le centre d'information sur les mesures phytosanitaires sera situé dans les locaux de l'Inspection d'Etat pour la quarantaine des végétaux, au 3 Orlikov Pereulok, à Moscou.

Voir également le document WT/ACC/SPEC/RUS/6.

Question 83

Pourrions-nous également obtenir davantage d'informations sur les fonctions respectives des centres fédéral et régionaux de Gossanepidnadzor (leur nombre, leurs prescriptions spécifiques et leurs fonctions)?

Réponse

Le Règlement sur le service sanitaire et épidémiologique d'Etat, approuvé par la Résolution du gouvernement n° 625 du 5 juin 1994 concernant l'adoption d'une résolution sur le service sanitaire et épidémiologique de la Fédération de Russie et d'une résolution sur les mesures sanitaires et épidémiologiques d'Etat, fournit des renseignements détaillés sur les fonctions respectives des centres fédéral et régionaux de surveillance sanitaire. Plus de 2 300 centres de surveillance sanitaire opèrent actuellement dans les républiques, les territoires, les régions, les villes fédérales, les régions autonomes, les districts autonomes, les ports d'entrée (voies navigables et aériennes).

Question 84

Il est de la plus haute importance que les institutions du gouvernement central et les organismes régionaux ainsi que les entités non gouvernementales responsables de la mise en oeuvre des dispositions de l'Accord SPS échangent des informations et coordonnent leurs activités. Les Membres doivent faire en sorte que des mesures soient prises pour éviter que les entités gouvernementales et non gouvernementales locales et régionales n'agissent d'une manière incompatible avec les dispositions de l'Accord.

Notre délégation souhaiterait obtenir des renseignements sur l'adoption de telles mesures et sur l'organisation et la structure des organismes qui sont, à divers niveaux, responsables de la mise en oeuvre des dispositions de l'Accord.

Réponse

Conformément aux dispositions du Règlement sur la normalisation sanitaire et épidémiologique, approuvé par la Résolution du gouvernement n° 625 du 5 juin 1994, des normes et des prescriptions uniformes sont appliquées dans la Fédération de Russie afin d'assurer l'uniformité des prescriptions des entités fédérales et régionales en matière de protection sanitaire et épidémiologique de la population.

Voir également la réponse à la question 83 ci-dessus.

Le Service d'Etat pour la quarantaine des végétaux de la Fédération de Russie est chargé de veiller à l'uniformité de la surveillance sanitaire. Par conséquent, il est impossible aux entités ou organismes gouvernementaux ou non gouvernementaux locaux ou régionaux d'agir sur ses activités ou de prendre des décisions autonomes sur les mesures phytosanitaires..

Question 85

L'Accord SPS invite les gouvernements à établir leurs mesures sanitaires et phytosanitaires sur la base de normes, directives ou recommandations internationales, dans les cas où il en existe. Les mesures qui sont conformes aux dispositions des documents internationaux sont réputées être nécessaires à la protection de la vie et de la santé des personnes et des animaux ou à la préservation des végétaux, et présumées être compatibles avec les dispositions pertinentes de l'Accord.

Les Membres peuvent décider de ne pas se fonder sur des documents internationaux si les dispositions de ces documents ne sont pas suffisantes pour obtenir le niveau de protection jugé nécessaire et ils peuvent introduire des mesures qui entraînent un niveau de protection plus élevé que celui qui serait obtenu avec des mesures fondées sur les documents internationaux pertinents, s'il y a une justification scientifique ou si cela est la conséquence du niveau de protection qu'un Membre juge approprié, à condition que ces mesures ne soient pas incompatibles avec les dispositions de l'Accord.

Un Membre a le droit d'établir le niveau de protection qu'il juge approprié, mais l'un des objectifs de l'Accord est de faire en sorte que ce droit ne serve pas à des fins protectionnistes et ne se traduise pas par l'instauration d'obstacles non nécessaires au commerce.

Il semble que la Fédération de Russie fonde ses mesures sanitaires et phytosanitaires sur les dispositions de documents internationaux et sur les renseignements fournis par ses partenaires commerciaux. Mais il est difficile de déterminer le fondement de ces mesures lorsque le niveau de protection jugé nécessaire est plus élevé que celui qui serait obtenu avec des mesures fondées sur les documents internationaux.

La Fédération de Russie pourrait-elle préciser dans quelle mesure elle tient compte des dispositions des documents internationaux et des justifications scientifiques, de décisions politiques, des renseignements fournis par ses partenaires commerciaux ou encore de la nécessité de respecter certaines traditions locales et/ou régionales?

Réponse

En Russie, les mesures sanitaires et phytosanitaires sont élaborées à partir des travaux de recherche nationaux effectués dans le domaine pertinent en tenant compte des résultats des recherches et de l'expérience pratique des autres pays en matière de protection des végétaux et de mesures phytosanitaires, notamment des documents internationaux pertinents, etc.

La Russie est d'avis qu'il n'y a dans son régime actuel de normalisation sanitaire et phytosanitaire aucune disposition incompatible avec celles de l' Accord SPS qui pourrait avoir pour effet de restreindre le commerce. Certains de ses éléments doivent cependant être améliorés, notamment sur le plan de l'organisation.

Voir également les réponses aux questions 58, 78 et 80 ci-dessus et à la question 100 ci-dessous.

Question 86

Il a été dit qu'il est autorisé de consommer sur tout le territoire certains produits d'origine nationale possédant des caractéristiques particulières et un niveau (faible) d'hygiène donné afin de respecter certains us et coutumes. Par contre, un niveau de protection plus élevé, et par conséquent des normes d'hygiène plus élevées devant au moins être conformes aux dispositions des documents internationaux, est jugé nécessaire dans le cas de produits importés similaires. Il semble que cela constitue un moyen de discrimination entre les produits d'origine nationale et les produits importés, ce qui est donc contraire aux dispositions tant du GATT de 1994 que de l'Accord SPS.

Notre délégation souhaiterait obtenir des précisions sur cette question et savoir comment la Fédération de Russie entend satisfaire à ces dispositions.

Réponse

Cette affirmation est erronée. Il n'est pas permis de vendre des produits de mauvaise qualité. Les prescriptions applicables en la matière dans la Fédération de Russie aux produits d'origine nationale et aux produits importés sont identiques.

1. Certification sanitaire des produits alimentaires importés, etc.

Question 87

Nous avons déjà indiqué lors de la réunion du Groupe de travail que nous ne comprenions pas pourquoi les prescriptions relatives à la sécurité de différents produits sont incluses parmi les règles et normes sanitaires, comme dans le cas des écrans de visualisation, des ordinateurs et des outils manuels. Nous aimerions en outre obtenir davantage de précisions sur la signification réelle du terme "ergonomie".

Réponse

Les prescriptions sanitaires relatives à certains produits concernent divers facteurs qui sont nocifs pour la santé des personnes, comme les émanations de substances chimiques, les rayonnements électromagnétiques, le bruit, les vibrations, les rayonnements ionisants, l'éclairage, etc., qui sont susceptibles d'être dangereux. Le terme "ergonomie" qui figure dans le titre d'un certain nombre de documents désigne les mesures relatives aux conditions de travail et aux méthodes de travail dans un

milieu où doivent être utilisés du matériel ou des matières susceptibles d'être dangereux pour la santé. Ces mesures concernent aussi les prescriptions sanitaires et les contrôles médicaux périodiques.

Question 88

Dans le document de travail transmis par la délégation russe et intitulé "Description générale du régime sanitaire et phytosanitaire de la Fédération de Russie", la Russie a inclus des documents émanant du Ministère de la santé, du Service de la quarantaine des végétaux et du Service vétérinaire. Le document produit par Gosstandart n'y est cependant pas inclus.

Nous savons gré à la délégation russe de nous avoir fourni le document intitulé "Description générale du régime sanitaire et phytosanitaire de la Fédération de Russie". Nous constatons cependant que les prescriptions de Gosstandart relatives à la délivrance des certificats de conformité n'y figurent pas.

Réponse

Les règles relatives à l'établissement de tels certificats de conformité sont décrites à l'Amendement n° 1 du Règlement sur le système de certification GOST R intitulé "Procédure de certification des produits", adopté par la Résolution du Comité d'Etat de la normalisation, de la métrologie et de la certification de la Fédération de Russie n° 18 du 12 septembre 1996 relative à l'introduction de l'Amendement n° 1 aux règles de certification intitulé "Le système de certification des normes d'Etat R. Procédure de certification des produits".

Le document susmentionné peut être consulté au Secrétariat de l'OMC (Division des accessions, bureau 1126).

Question 89

Il semble que le rôle joué par la SGS en matière de certification des produits qui doivent être exportés en Russie et qui font l'objet de normes alimentaires russes ait récemment changé.

Nous croyons savoir que les produits alimentaires assujettis aux normes alimentaires russes qui entrent en Russie doivent être accompagnés de trois types de certificats, s'il n'est pas possible d'obtenir directement de l'organisme de normalisation russe (GOST) un certificat de conformité lors de l'entrée des marchandises en Russie. Il y a tout d'abord un certificat sanitaire attestant de la conformité aux normes russes. En second lieu, il y a un certificat vétérinaire. Et en troisième lieu, il y a le certificat sanitaire et vétérinaire délivré par la SGS (agent de GOST à l'étranger).

La Russie pourrait-elle indiquer quel rapport exact il y a entre le certificat de GOST et le certificat sanitaire de Sanepidnazor?

Réponse

Le certificat de conformité est un document probant qui autorise l'importation de produits alimentaires en Russie; il ne peut cependant être délivré que si les autorités sanitaires et vétérinaires ont rendu un avis favorable en délivrant un certificat sanitaire et un certificat vétérinaire respectivement. Chacun de ces documents a sa propre utilité. Le certificat vétérinaire atteste que les produits proviennent d'animaux en bonne santé et le certificat sanitaire détermine à partir de la composition de n'importe quelle préparation alimentaire les normes sanitaires applicables à la présence de substances nocives dans les produits alimentaires. La procédure de certification consiste à vérifier que le produit est

conforme aux renseignements figurant sur l'étiquette et à procéder à des essais en vue de s'assurer qu'il satisfait aux indicateurs d'innocuité prescrits par les normes et les règles sanitaires.

Question 90

Est-il vrai que la SGS est en mesure de délivrer des certificats de conformité du Gosstandart pour n'importe quel produit exporté vers la Russie? Le cas échéant, la Russie pourrait-elle fournir des précisions sur cet arrangement et sur les produits visés?

Réponse

Les certificats de conformité sont délivrés par la SGS dans les domaines pour lesquels elle est accréditée. Il est possible d'obtenir les précisions nécessaires en s'adressant au bureau compétent de la SGS: 1, place des Alpes, C.P. 2152 Genève (Suisse). Numéro de téléphone: (41.22) 739 9409 et numéro de télécopieur (41.22) 738 6753.

Question 91

Outre la SGS, y a-t-il d'autres organismes étrangers qui ont conclu un tel arrangement avec GOST? Le cas échéant, la Russie pourrait-elle fournir des précisions sur ces arrangements, notamment sur les produits visés et les procédures applicables?

Réponse

Au nombre de ces organismes figurent DIN-GOST-TEF (Berlin) et Mertcontrol (Budapest) qui sont accrédités comme organismes de certification et qui respectent la procédure générale applicable aux autres entités russes.

Question 92

La SGS peut-elle ou non déterminer dans le pays d'où est exporté un produit à destination de la Russie si ce produit répond aux prescriptions d'un certificat de santé de Sanepidnazor? Le cas échéant, comment peut-elle procéder et quels sont les produits concernés?

Réponse

Conformément à l'accord de coopération et d'échange d'information conclu avec des instituts de recherche et des organismes de normalisation étrangers, les laboratoires d'essai de la SGS en Inde (Bombay et Cochin), Georges Simon (Bruxelles) et Agrilab (Anvers) sont habilités à vérifier que les produits devant être importés en Russie répondent aux normes sanitaires applicables dans la Fédération de Russie. Les services de surveillance sanitaire et épidémiologique compétents de la Fédération de Russie tiennent compte des résultats de ces examens avant de délivrer les certificats sanitaires pour tout produit reçu en Russie.

Question 93

Quelles sont les prescriptions relatives au certificat sanitaire, notamment pour ce qui est de sa durée de validité?

Réponse

Un certificat sanitaire est délivré si le produit en cause répond aux normes sanitaires pertinentes. Sa durée de validité est habituellement de trois ans.

Question 94

Existe-t-il un mécanisme de reconnaissance des certificats sanitaires étrangers qui sont équivalents au certificat sanitaire délivré par Sanepidnazor?

Réponse

Il existe un tel mécanisme et celui-ci est décrit dans le Règlement sur la procédure de certification sanitaire des produits, approuvé par la Résolution n° 1 du 5 janvier 1993 du Comité d'Etat de la Fédération de Russie pour la surveillance sanitaire et épidémiologique.

Question 95

Nous cherchons à obtenir des précisions au sujet des prescriptions en matière de certification et d'essai des produits alimentaires importés et des rapports qui existent entre elles. Il semble qu'un produit peut devoir faire l'objet d'essais dans deux ou plusieurs laboratoires différents pour répondre à diverses prescriptions.

Réponse

La certification sanitaire des produits alimentaires importés est généralement effectuée à l'étape de l'exécution du contrat par les organismes territoriaux pertinents responsables de la surveillance sanitaire. Elle doit prendre en compte les résultats des examens effectués par les laboratoires et les instituts de recherche étrangers accrédités au sein du système de surveillance sanitaire de la Fédération de Russie. Aucune procédure de certification n'est exécutée dans le cas des produits accompagnés de certificats de conformité délivrés par la Société européenne de certification DIN-GOST-TEF de Berlin-Brandenburg. Il convient de relever que n'importe quel certificat sanitaire délivré par un organisme de surveillance sanitaire et épidémiologique d'Etat à l'égard d'un produit particulier est valide sur tout le territoire de la Fédération de Russie.

Le Centre de certification peut effectivement demander qu'un produit soit inspecté par deux ou plusieurs laboratoires différents pour vérifier sa conformité à diverses prescriptions, dans le but d'accélérer les essais de certification ou d'analyser certains ingrédients compte tenu des domaines de spécialisation de ces laboratoires.

Question 96

Nous aimerions savoir si des entités infrafédérales participent aux activités de certification et d'essai.

Réponse

Il existe dans chaque administration régionale de la Fédération de Russie plusieurs autorités de certification dûment accréditées et responsables de la certification des produits alimentaires. Il peut être fait appel aux services de spécialistes compétents d'autres organisations locales lorsque le système de certification comprend l'analyse des conditions de production à des fins d'inspection, de contrôle, etc. En outre, le Règlement sur la certification des produits alimentaires bruts et transformés prévoit

la possibilité de faire appel aux spécialistes de plusieurs organismes territoriaux du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation de la Fédération de Russie et du Comité d'Etat de la Fédération de Russie pour la surveillance sanitaire et épidémiologique à titre de représentants agréés de l'autorité de certification.

Voir également la réponse à la question 83 ci-dessus.

Question 97

Nous croyons savoir que dans le cas des aliments bruts et transformés, le Ministère russe de l'agriculture et de l'alimentation peut fixer le niveau de protection nécessaire à l'aide de mesures sanitaires et phytosanitaires applicables aux importations. Nous croyons également savoir que pour ces produits, les normes de qualité, d'étiquetage et autres peuvent être fixées par le Gosstandart. Cela signifierait que les services douaniers doivent de ce fait procéder à deux types d'inspection des importations. La Russie pourrait-elle indiquer si elle entend simplifier ses procédures de vérification des importations d'aliments bruts et transformés? Est-il envisagé de regrouper l'organisme de normalisation et l'organisme d'inspection des expéditions?

Réponse

Les documents normatifs sont élaborés par le Service d'Etat pour la surveillance sanitaire et épidémiologique, par le Service de quarantaine des végétaux et par le Gosstandart, avec le concours de spécialistes de certains organismes concernés, dont le Comité d'Etat des douanes. Il n'est donc pas nécessaire de procéder à deux types de contrôle douanier des importations ni de fusionner les organismes de contrôle et de surveillance; des améliorations sont plutôt apportées aux communications entre ces deux types d'organismes.

Il n'est pas envisagé actuellement de regrouper les organismes de normalisation et d'inspection des expéditions. Des propositions visant essentiellement à éliminer la redondance fonctionnelle ont cependant été préparées en vue d'améliorer le système de certification.

Le gouvernement russe entend simplifier tous les types de procédures, mais il tient à ce que ni la santé de la population ni celle des animaux ne soit menacée.

Il conviendrait de souligner que, de par sa nature même, le contrôle sanitaire ne peut être associé à aucune autre sorte de contrôle. Aucune mesure sanitaire n'a pour objet de limiter les importations. Il n'est pas envisagé de simplifier le contrôle phytosanitaire, que ce soit pour en abaisser le niveau en deçà de ce qui est nécessaire pour procéder à l'évaluation phytosanitaire des produits ou pour le combiner à d'autres types de contrôle.

Question 98

La Fédération de Russie pourrait-elle préciser le sens et la teneur du "certificat sanitaire" que délivre le Ministère national de la santé pour certains produits alimentaires, pour des matériaux qui sont en contact avec des aliments, etc., afin d'autoriser leur entrée sur son territoire?

Les frais de délivrance du certificat susmentionné sont-ils assumés par le Ministère de la santé ou doivent-ils être acquittés par le pays d'exportation?

Réponse

Le certificat sanitaire délivré par le Service d'Etat de la Fédération de Russie pour la surveillance sanitaire et épidémiologique (Gossanepidnadzor) est un document confirmant que l'exportateur a le droit de fournir certains produits alimentaires ou certains matériaux entrant en contact avec ceux-ci sur le marché russe. Dans certains cas, le certificat fixe les normes sanitaires spécifiques auxquelles doit répondre le produit, à moins que ces normes ne soient prévues ailleurs. Les frais associés à l'obtention de tels certificats sont assumés par le pays exportateur. La durée de validité d'un certificat sanitaire est habituellement de trois ans.

Question 99

Il est mentionné que les "permis d'importation" sont indispensables pour pouvoir importer certains produits dans la Fédération de Russie. Celle-ci pourrait-elle fournir davantage de renseignements à cet égard (par exemple, la durée de validité, l'organisme responsable, le coût)?

Réponse

Seul l'Inspecteur vétérinaire en chef de la Fédération de Russie est habilité à délivrer des permis d'importation pour toute marchandise faisant l'objet d'un contrôle vétérinaire. La durée de validité du permis d'importation dépend des modalités du contrat de vente conclu entre les partenaires commerciaux concernés.

Il n'est permis d'importer en Russie les produits figurant sur la liste des produits soumis au contrôle phytosanitaire obligatoire (produits assujettis à quarantaine) que sous couvert d'un permis d'importation quarantenaire délivré par l'Inspection d'Etat pour la quarantaine des végétaux de la Fédération de Russie et ses bureaux régionaux.

Ces permis d'importation quarantenaire énoncent les prescriptions spécifiques en matière de normes phytosanitaires auxquelles doivent répondre les produits à importer assujettis à quarantaine et les conditions dans lesquelles ces produits seront importés et utilisés. C'est une pratique courante dans de nombreux pays du monde. Les frais de délivrance de ces permis sont minimes et n'influent aucunement sur le prix des produits.

Question 100

La délégation russe pourrait-elle fournir d'autres précisions sur les "Prescriptions médicales et biologiques pour la qualité des produits alimentaires bruts et transformés en Russie", en particulier sur la mesure dans laquelle il est tenu compte de ces prescriptions plutôt que de celles des documents internationaux, c'est-à-dire des recommandations de l'OIE dans le cadre des négociations avec les partenaires commerciaux aux fins de l'élaboration des certificats d'exportation?

Réponse

Les "Prescriptions médicales et biologiques pour la qualité des produits alimentaires bruts et transformés en Russie" ont maintenant été remplacées par les "Prescriptions sanitaires pour la qualité et l'innocuité des produits alimentaires bruts et transformés. SanPiN 2.3.2.560-96".

Voir également la réponse à la question 78 ci-dessus.

Ce document détermine les prescriptions applicables aux produits alimentaires en décrivant leurs propriétés et leur innocuité à l'aide d'indicateurs organoleptiques, physico-chimiques,

microbiologiques, parasitologiques et radiologiques, ainsi que leur teneur en composés chimiques et biologiques susceptibles d'être dangereux pour la santé et leur valeur nutritionnelle. Tout produit importé dans la Fédération de Russie doit satisfaire aux prescriptions dudit règlement sanitaire ainsi qu'aux spécifications en matière d'innocuité fixées par le pays d'origine.

Les actuelles "Prescriptions sanitaires pour la qualité et l'innocuité des produits alimentaires bruts et transformés" ont été le plus possible harmonisées avec celles de documents internationaux analogues.

Question 101

Dans quelle mesure et par qui les animaux vivants et les produits alimentaires sont-ils inspectés et contrôlés?

Réponse

Le Gosstandart, l'Inspection commerciale d'Etat, le Service d'Etat pour la surveillance sanitaire et épidémiologique (Gossanepidnadzor), le Service d'Etat de la surveillance vétérinaire et du Département de l'élevage et des produits de race pure du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation de la Fédération de Russie sont dans leurs domaines de compétence respectifs chargés de la surveillance et du contrôle aux postes de douane et au lieu de réception des marchandises.

Etiquetage

Question 102

En outre, les prescriptions spécifiques du Gosstandart concernant la Résolution du gouvernement n° 1575 du 27 décembre 1996 (la loi sur l'étiquetage) n'ont pas été communiquées. Quand la Russie fournira-t-elle ces renseignements essentiels?

Réponse

Voir les réponses aux questions 6, 46 et 73 à 76 ci-dessus.

Question 103

A quel stade du circuit de vente la Loi sur l'étiquetage sera-t-elle appliquée?

Réponse

La norme GOST R 51074-97 intitulée "Produits alimentaires. Renseignements à l'intention du consommateur. Prescriptions générales" s'applique aux produits alimentaires tant russes qu'étrangers qui sont vendus au détail et en gros sur le territoire de la Fédération de Russie.

Question 104

Quel est l'organisme chargé de l'application de cette loi?

Réponse

Conformément aux dispositions de la loi, c'est au fabricant qu'il incombe d'indiquer les renseignements sur l'étiquette; le Gosstandart est responsable de la surveillance pour le compte de l'Etat.

Question 105

Quelles sont les sanctions prévues en cas de non-conformité?

Réponse

En cas de non-conformité à une quelconque prescription obligatoire des normes d'Etat, notamment en matière d'étiquetage, les organismes de surveillance prendront ainsi que le prévoit la législation applicable les mesures suivantes:

- interdiction de l'importation ou suspension de la vente du produit;
 - amende équivalent au prix du produit pour avoir enfreint une mesure d'interdiction d'importation ou de suspension de la vente du produit.
2. Contrôle vétérinaire à l'importation sur le territoire russe d'animaux vivants et de produits d'origine animale

Question 106

Ainsi qu'en ont convenu les groupes de travail de l'accèsion d'autres pays, il serait fort utile d'obtenir une liste ou un tableau récapitulatif de tous les produits faisant l'objet de mesures sanitaires et phytosanitaires dans la Fédération de Russie et des mesures en question, avec une brève description de leur justification et, s'il y a lieu, de leur rapport avec les normes, directives et recommandations internationales en vigueur qui ont été élaborées par les organisations pertinentes (Commission du Codex Alimentarius, Office international des épizooties et Convention internationale pour la protection des végétaux).

Réponse

Conformément à la Résolution n° 1 du 5 janvier 1993 sur la procédure de certification sanitaire des produits, actuellement en vigueur, le contrôle sanitaire s'applique à tous les produits alimentaires, notamment aux aliments pour bébés et aux préparations alimentaires spéciales, aux additifs alimentaires, aux additifs alimentaires biologiquement actifs, aux produits alimentaires bruts innovants, aux matériaux entrant en contact avec des produits alimentaires et aux articles en ces matériaux, et à l'équipement de production alimentaire.

Voir également la réponse à la question 79 ci-dessus.

La liste des produits soumis à quarantaine faisant l'objet d'une inspection sanitaire obligatoire ne peut, de par sa nature particulière, être combinée avec la liste des produits faisant l'objet d'autres types de contrôle. Il s'agit d'une liste distincte qui est conforme aux normes internationales, aux recommandations de l'Organisation européenne pour la protection des plantes et aux prescriptions de la Convention internationale pour la protection des végétaux de la FAO.

Question 107

Pourriez-vous fournir davantage de renseignements sur le rapport et/ou la différence existant entre le "permis d'importation" et le "certificat sanitaire" délivré par le Service du contrôle vétérinaire? Le "permis d'importation" tient-il lieu de licence d'importation?

Réponse

Les permis vétérinaires d'importation de certaines catégories de cargaisons animales dans la Fédération de Russie sont délivrés par l'Inspecteur vétérinaire en chef de la Fédération de Russie. Les certificats sanitaires sont délivrés par le Ministère de la santé de la Fédération de Russie. Les permis d'importation de cargaisons animales ne sont pas des licences d'importation.

Question 108

Pourriez-vous indiquer comment se fait l'inspection SPS à la frontière? Toutes les expéditions font-elles l'objet d'une inspection à la frontière ou l'inspection est-elle faite sur une base aléatoire ou d'échantillonnage?

Réponse

L'inspection sanitaire à la frontière est effectuée de façon sélective par des spécialistes des postes sanitaires et de quarantaine.

Toutes les expéditions qui relèvent de la compétence du service vétérinaire d'Etat font l'objet d'une inspection vétérinaire à la frontière. Le Service vétérinaire du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation est disposé à fournir une description des procédures d'inspection vétérinaire à la frontière.

L'inspection phytosanitaire primaire se fait au moyen de procédures scientifiques tant aux postes de contrôle frontaliers de la Fédération de Russie qu'aux postes de dédouanement. Tous les types de produits, de cargaisons et de matières soumis à quarantaine font l'objet d'une inspection phytosanitaire obligatoire, ainsi que le prévoit la liste pertinente. Tout produit, cargaison, matière, emballage ou véhicule, quelle que soit sa destination, peut faire l'objet d'une inspection phytosanitaire aléatoire.

Question 109

Pourriez-vous nous expliquer pourquoi il est nécessaire de remplacer le certificat vétérinaire par un permis vétérinaire une fois que les marchandises ont franchi la frontière? Comment fonctionne cette procédure et combien de temps faut-il compter pour obtenir le permis vétérinaire?

Réponse

Le certificat vétérinaire du pays exportateur qui accompagne la cargaison doit dans tous les cas être remplacé par un certificat vétérinaire de la Fédération de Russie. Cette procédure est nécessaire du fait que toutes les cargaisons animales transportées sur le territoire de la Fédération de Russie et des pays de la CEI doivent être accompagnées de certificats vétérinaires rédigés en russe. Les cargaisons ne peuvent être accompagnées de documents délivrés par des autorités vétérinaires étrangères que tant qu'elles n'ont pas été dédouanées.

Le délai nécessaire pour obtenir le permis vétérinaire varie d'un cas à l'autre.

Question 110

A la page 3, il est écrit que "... en cas de non-respect des prescriptions quaranténaires, les marchandises doivent être désinfectées pour être admises en Russie". Nous souhaiterions obtenir une brève description de la procédure et de sa justification.

Réponse

Cette procédure est appliquée en fonction des circonstances, compte tenu de la gravité du non-respect des prescriptions vétérinaires ou du risque d'importation de maladies animales infectieuses dans la Fédération de Russie, ainsi que de la situation épizootique dans le pays exportateur ou de la nature de la cargaison. Elle est définie dans la Résolution du gouvernement n° 830 du 29 octobre 1992 sur le Service vétérinaire d'Etat chargé de protéger le territoire russe contre l'importation de maladies animales infectieuses en provenance de pays étrangers, qui autorise les autorités vétérinaires à la frontière à ordonner au propriétaire de la cargaison de remédier à toute infraction constatée aux règles vétérinaires. Lorsqu'il y a infraction aux prescriptions vétérinaires, les autorités peuvent retenir tout produit importé soumis à inspection, interrompre ou interdire son déchargement, son chargement ou sa circulation sur le territoire russe, prendre des décisions relatives à la vente ou à la destruction des marchandises saisies et prélever des échantillons de produits animaux en vue de leur inspection et de leur analyse approfondie en laboratoire.

Question 111

Pourriez-vous nous indiquer brièvement comment se déroulent ou sont utilisées les procédures d'évaluation des risques?

Réponse

Le Service vétérinaire du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation est responsable de l'évaluation des risques relatifs à tous les types de cargaisons animales. La procédure d'évaluation se fonde sur l'analyse de la situation épizootique dans le pays exportateur et de ses mesures d'inspection vétérinaire ou de contrôle des exportations.

Question 112

Nous aimerions revenir sur la proposition de créer, à titre provisoire et facultatif et sans que la Russie ne soit liée par un quelconque engagement envers l'OMC, d'un point central d'information sur les mesures sanitaires et phytosanitaires et d'un mécanisme de consultation sur les nouvelles mesures sanitaires et phytosanitaires.

Réponse

Les activités nécessaires en vue de la création d'un point d'information de l'OMC sur les questions sanitaires et phytosanitaires ont été engagées.

Voir également les réponses aux questions 81 et 82 ci-dessus.

Question 113

Dans certains cas, en accord avec le pays exportateur, le Service du contrôle vétérinaire envoie des experts vérifier la situation vétérinaire, sanitaire et hygiénique. La délégation russe

pourrait-elle nous donner des exemples de tels accords et nous dire si l'on a jusqu'à présent recouru à de telles pratiques?

Réponse

Aucun animal de race pure ne peut être importé en Russie avant que des vétérinaires russes ne se soient rendus dans le pays exportateur pour contrôler la méthode de quarantaine. La présence de vétérinaires russes dans le pays exportateur pour surveiller les expéditions de viande peut être requise en fonction de la situation épizootique dans ce pays, comme dans le cas des mesures d'inspection vétérinaire du boeuf dans les pays de la Communauté européenne (épizootie d'ESB) ou du porc en Allemagne, en France et en Hollande (KChS). Une autre possibilité consiste à effectuer des inspections périodiques conjointes des abattoirs pour établir la liste des abattoirs dont les produits peuvent être exportés en Russie (abattoirs de volailles aux Etats-Unis, abattoirs de porcs aux Etats-Unis, au Canada, en Chine et au Viet Nam).

3. Contrôle à l'importation des produits végétaux et autres matières assujettis à la quarantaine

Question 114

Nous relevons dans les documents du Service de la quarantaine des végétaux et du Service vétérinaire que des permis d'importation sont exigés.

Pour quelle raison ces permis d'importation sont-ils exigés? Le sont-ils pour tous les pays? Quelles sont les critères de délivrance d'un permis d'importation?

Réponse

Pour être importées dans la Fédération de Russie, les marchandises qui font l'objet d'une inspection vétérinaire doivent être conformes aux dispositions de l'article 14 de la Loi n° 4979-1 du 14 mai 1993 de la Fédération de Russie sur la médecine vétérinaire et de la Résolution du gouvernement n° 830 concernant le Service vétérinaire d'Etat chargé de protéger le territoire russe contre l'importation de maladies animales infectieuses en provenance de pays étrangers, c'est-à-dire que seuls les animaux en bonne santé et les produits provenant d'animaux en bonne santé originaires de pays étrangers où la situation des maladies animales infectieuses est jugée satisfaisante peuvent être importés dans la Fédération de Russie, dans le respect des prescriptions de la législation vétérinaire russe et des conditions de tout traité international auquel est partie la Fédération de Russie.

Les principaux critères de délivrance d'un permis d'importation sont les suivants:

- la situation du pays exportateur est jugée satisfaisante pour ce qui est des maladies animales extrêmement dangereuses, et il existe des garanties satisfaisantes pour ce qui est de la qualité et de l'innocuité des cargaisons d'animaux;
- les prescriptions du Code d'hygiène animale de l'Office international des épizooties (OIE) sont satisfaites;
- les cargaisons soumises à inspection répondent aux prescriptions vétérinaires de la Russie au moment de leur importation ainsi qu'en atteste un certificat général ou tout autre type de certificat convenu par le Service vétérinaire russe et le service vétérinaire du pays exportateur ou prévu par un accord bilatéral (convention, traité, protocole, etc.) conclu entre les services vétérinaires de la Russie et des pays étrangers; et

- les cargaisons soumises à une inspection vétérinaire ne peuvent être importées que sous couvert d'un permis délivré par l'Inspecteur vétérinaire en chef de la Fédération de Russie.

Voir également la réponse à la question 116 ci-dessous.

Question 115

A la troisième phrase du sixième paragraphe du document intitulé "Contrôle vétérinaire à l'importation sur le territoire russe d'animaux vivants et de produits d'origine animale", la Russie indique que "une fois que les marchandises ont passé la frontière, le certificat vétérinaire est remplacé par un permis vétérinaire valable dans la Fédération de Russie".

Veillez confirmer que le remplacement du certificat vétérinaire par un permis vétérinaire est automatique et qu'il ne faut satisfaire à aucune prescription supplémentaire pour obtenir le permis vétérinaire.

Réponse

Voir la réponse à la question 109 ci-dessus.

Question 116

D'après la Direction de la quarantaine des végétaux, les permis d'importation ne sont pas requis pour les plantes et produits végétaux provenant des pays de la CEI.

Cela paraît contraire au principe NPF. La Russie pourrait-elle expliquer comment elle justifie le fait d'exempter certains pays de l'application d'une norme exigée pour d'autres pays?

Réponse

Aucun permis d'importation quarantenaire n'est requis pour tout produit, cargaison ou matière soumis à une inspection phytosanitaire obligatoire importé d'un pays de la CEI, conformément à l'Accord de coopération sur la quarantaine des végétaux conclu en avril 1992 entre les gouvernements des pays de la CEI. La raison en est que les territoires de ces pays formaient auparavant un territoire unifié de l'Union soviétique à l'intérieur duquel une réglementation phytosanitaire uniforme était appliquée. Les cargaisons étaient bien entendu transportées sur le territoire de ce pays sans avoir besoin d'un permis d'importation quarantenaire délivré sur la base d'un certificat sanitaire. Cette procédure n'impliquait pas l'octroi du traitement NPF à une quelconque république de l'Union soviétique et ce n'est toujours pas le cas actuellement. Les prescriptions phytosanitaires applicables aux produits soumis à quarantaine importés des pays de la CEI sont de fait les mêmes que pour les produits similaires importés de tout autre pays. La raison d'être des permis d'importation quarantenaire est décrite en réponse à la question 99.

Question 117

La Russie pourrait-elle fournir des renseignements sur le service ou l'organisme responsable de l'évaluation des risques pour chacune des grandes catégories de marchandises agricoles (animaux, végétaux, produits alimentaires) qui doit être effectuée en conformité des dispositions de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires?

Réponse

L'Institut russe de recherche sur la quarantaine des végétaux est chargé de procéder à l'évaluation des risques phytosanitaires et d'élaborer des mesures pour gérer ces risques; pour tous les types de cargaisons animales, cette responsabilité incombe au Service vétérinaire du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation de la Fédération de Russie.

Mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC)

Question 118

Nous croyons savoir que selon les nouvelles modifications apportées à la loi sur les accords de partage de la production, qui ont été adoptées en première lecture par le Parlement en juin, les critères de sélection ont été revus. Entre autres, nous croyons savoir que pour pouvoir bénéficier des dispositions de cette loi, il faut que 50 pour cent au moins des éléments d'un projet soient d'origine russe. Cette prescription semble incompatible avec les obligations auxquelles la Russie devra souscrire en vertu de l'Accord sur les MIC. Nous souhaiterions donc que la délégation russe nous indique qu'elle entend faire en sorte que les dispositions de la loi sur les accords de partage de la production et leur mise en oeuvre seront compatibles avec les dispositions de l'Accord sur les MIC.

Réponse

Voir le document WT/ACC/RUS/5/Add.1.

Marchés publics

Question 119

Nous aimerions savoir où en est la nouvelle loi sur les marchés publics qui, croyons-nous savoir, devait être présentée au Parlement à l'automne de 1997. Cette nouvelle loi remplacera-t-elle toutes les dispositions du Décret présidentiel d'avril 1997 sur les marchés publics ainsi que de toutes les lois antérieures portant sur les marchés publics?

Concernant le Décret présidentiel n° 305 du 8 avril 1997 et le Règlement sur l'organisation des achats de marchandises, d'ouvrages et de services pour les besoins de l'Etat:

Nous sommes conscients que le Décret n° 305 est provisoire et qu'il sera remplacé par la Loi fédérale spéciale sur les marchés publics après l'adoption de celle-ci. Néanmoins, comme nous n'avons pas en notre possession de projet de la nouvelle loi sur lequel pourrait se fonder un examen approfondi de la question, nous tenons à soulever un certain nombre de questions concernant le Décret n° 305. Il convient de signaler que plusieurs de ces questions sont peut-être imputables à une mauvaise compréhension de la version anglaise du Décret et du Règlement qui s'y rattache.

Réponse

Le projet de loi sur les marchés publics qui a été présenté à l'approbation du Parlement remplacera toutes les dispositions du Décret présidentiel n° 305 du 8 avril 1997 sur les mesures prioritaires visant à éviter la corruption et à réduire des dépenses budgétaires dans l'organisation des marchés publics de produits. La nouvelle procédure d'appel d'offres remplacera également toutes les lois antérieures relatives aux achats pour les besoins de l'Etat.

Question 120

D'après son titre, le Décret n° 305 vise à éviter la corruption et à réduire les dépenses budgétaires et il s'adresse de ce fait aux entités acheteuses ou clients. Il ne concerne pas les fournisseurs (par exemple il ne traite pas de la libre concurrence, de l'égalité des chances des soumissionnaires et du traitement non discriminatoire des fournisseurs). La nouvelle loi sur les marchés publics traitera-t-elle aussi des questions qui préoccupent les fournisseurs? A-t-elle pour objectif, entre autres, d'éviter toute discrimination entre les fournisseurs et de leur donner des chances égales de participer aux marchés publics?

Réponse

Le Décret présidentiel et le Règlement approuvé en vertu de celui-ci prévoient la concurrence et l'égalité des chances des soumissionnaires. Sous réserve des dispositions de la loi en vigueur, ces textes interdisent tout critère, prescription ou procédure de nature discriminatoire.

Le Règlement sur l'organisation des achats de marchandises, d'ouvrages et de services pour les besoins de l'Etat approuvé en vertu du Décret présidentiel n° 305 du 8 avril 1997 sur les mesures prioritaires visant à éviter la corruption et à réduire des dépenses budgétaires dans l'organisation des marchés publics de produits prévoit que seuls des fabricants (fournisseurs) russes seront invités à soumissionner lorsque les achats de produits sont destinés à maintenir au niveau requis la capacité de défense et la sécurité de la Fédération de Russie. Dans tous les autres cas, les appels d'offres ne seront pas limités aux fournisseurs russes.

Question 121

Dans quelles circonstances l'entité acheteuse peut-elle tenir compte du "pays d'implantation" des fournisseurs pour limiter la participation de ceux-ci à un appel d'offres ainsi que le prévoient les dispositions du paragraphe 14 j) du Règlement?

Réponse

La participation des fournisseurs à un appel d'offres peut être limitée en fonction de leur pays d'implantation lorsqu'une telle restriction est prévue par un traité international. En outre, les entités acheteuses peuvent imposer de telles restrictions si, conformément à la législation russe, les besoins de la défense ou de la sécurité nationale l'exigent.

L'entité acheteuse ne peut interdire à un fournisseur de participer à la procédure d'adjudication en invoquant son pays d'implantation que dans les circonstances prévues par la législation fédérale. En particulier, le gouvernement russe peut limiter la participation des fournisseurs étrangers en fonction des conditions auxquelles les fournisseurs russes ont accès aux marchés publics d'autres pays.

Question 122

Au paragraphe 17 du Règlement, il est mentionné que l'entité acheteuse peut refuser toutes les demandes de participation à l'appel d'offres, si elle s'en est auparavant réservé le droit dans l'appel d'offres. Quelle est la procédure applicable après que toutes les demandes ont été rejetées? Comme il semble qu'on ne peut faire appel d'une telle décision (paragraphe 59 b) du Règlement), comment s'assure-t-on que l'entité acheteuse n'abusera pas de ce droit?

Réponse

L'entité acheteuse peut rejeter toutes les demandes de participation à un appel d'offres si:

- le fournisseur qui a demandé à participer à l'appel d'offres ne répond pas aux critères de qualification; ou
- s'il est établi que le fournisseur a commis un acte déloyal ou qu'il a volontairement fourni de faux renseignements sur ses qualifications.

Le fournisseur peut contester tout acte qu'il juge déloyal, conformément au Code civil de la Fédération de Russie, en vertu de la procédure approuvée par le Décret présidentiel n° 305 du 8 avril 1997 sur les mesures prioritaires visant à éviter la corruption et à réduire des dépenses budgétaires dans l'organisation des marchés publics de produits.

Si l'entité acheteuse se conforme aux dispositions prévues par la documentation relative à l'appel d'offres, les risques d'abus sont limités.

Question 123

Dans quelles circonstances une entité acheteuse peut-elle tenir un "appel d'offres interne" limité aux fournisseurs russes, ainsi que le prévoit le paragraphe 31 du Règlement?

Réponse

L'entité acheteuse peut tenir un appel d'offres interne si:

- seuls les fournisseurs russes sont autorisés à participer à l'appel d'offres conformément à la législation russe; ou
- l'entité acheteuse estime que seuls les fournisseurs russes seront intéressés à participer à l'appel d'offres.

Question 124

Quelles sortes de préférences peuvent être accordées (et prises en compte en tant que critères) ainsi que le prévoit le paragraphe 36 e) du Règlement?

Réponse

Il conviendrait de remplacer toute la réponse par ce qui suit:

Conformément au paragraphe 36 e) du Décret n° 305 du 8 avril 1997 sur les mesures prioritaires visant à éviter la corruption et à réduire des dépenses budgétaires dans l'organisation des marchés publics de produits, il convient de déterminer les critères dont doit tenir compte l'entité acheteuse pour adjudger le marché, notamment les éventuelles préférences accordées et les facteurs additionnels (autres que le prix). Ces critères, préférences et facteurs sont décrits en détail dans les recommandations méthodologiques (voir la réponse à la question 133).

Question 125

Selon le paragraphe 42 du Règlement, la commission d'évaluation des offres comprend trois agents de l'entité acheteuse et des représentants des fournisseurs. Quel est le nombre de représentants des fournisseurs et comment sont-ils choisis (en particulier si le nombre de fournisseurs est beaucoup plus élevé que le nombre de représentants)? Qui choisit les représentants de l'entité acheteuse: l'entité acheteuse elle-même ou l'autorité de surveillance?

Réponse

La commission d'évaluation des offres compte au moins trois agents de l'entité acheteuse et des représentants des fournisseurs. Elle comprend des représentants des fournisseurs à des fins de surveillance et ces représentants ont le droit de vote, raison pour laquelle ils sont au moins au nombre de deux, mais ne peuvent représenter plus de 50 pour cent des membres de la commission. Les fournisseurs choisissent eux-mêmes leurs représentants respectifs.

Il n'y a aucune limite quant au nombre de représentants et de participants à la procédure d'appel d'offres qui peuvent contrôler le respect de la procédure d'appel d'offres elle-même.

Question 126

D'après le paragraphe 59 a) du Règlement, il ne peut en être appelé du choix de la méthode de passation des marchés. Comment s'assure-t-on alors que la méthode est choisie en conformité du Règlement? Quelle entité est chargée de contrôler le choix de la méthode?

Réponse

La méthode de passation des marchés pour l'achat de produits destinés à répondre aux besoins de l'Etat est choisie par l'entité acheteuse elle-même sauf dans les circonstances prévues aux articles 27 et 30 du Règlement approuvé par le Décret présidentiel n° 305 du 8 avril 1997 sur les mesures prioritaires visant à éviter la corruption et à réduire les dépenses budgétaires dans l'organisation des marchés publics de produits. Les méthodes de passation des marchés (que définit le Règlement) sont choisies de concert avec le Ministère de l'économie de la Fédération de Russie ou de ses représentants territoriaux.

Question 127

Nous croyons savoir que le Décret n° 305 complète plutôt qu'il ne remplace la Loi n° 60-FZ du 13 décembre 1994 et la Décision n° 594 du 26 juin 1995.

Veillez indiquer quel texte législatif prévaut en cas de dispositions contradictoires.

Réponse

Le Décret n° 305 du 8 avril 1997 sur les mesures prioritaires visant à éviter la corruption et à réduire les dépenses budgétaires dans l'organisation des marchés publics de produits a été adopté en particulier en vertu de la section 5, article 3, de la Loi fédérale n° 60-FZ du 13 décembre 1994 sur les livraisons de produits pour les besoins de l'Etat fédéral et il régit les modalités de passation des marchés par appel à la concurrence dans le cas des achats de produits pour les besoins de l'Etat. Il n'y a à cet égard aucune disposition contradictoire entre les deux textes législatifs.

Question 128

La Fédération de Russie continue de travailler à l'élaboration d'une loi fédérale sur l'organisation des appels d'offres pour les achats de marchandises, d'ouvrages et de services destinés à répondre aux besoins de l'Etat.

Où en est l'élaboration de cette loi?

Veillez indiquer les dates envisagées pour l'adoption et la mise en oeuvre de cette loi.

Réponse

Le Parlement de la Fédération de Russie étudie le projet de loi depuis avril 1997. Lors de sa réunion du 23 octobre 1997, la Commission parlementaire de la politique économique a décidé de le présenter pour un débat en plénière.

Voir également la réponse à la question 119 ci-dessus.

Question 129

Nous croyons savoir qu'une traduction anglaise plus fidèle du Décret n° 305 et de son Règlement d'accompagnement a été préparée.

Serait-il possible d'en obtenir copie?

Réponse

Une traduction plus fidèle de ce décret peut être consultée au Secrétariat de l'OMC (Division des accessions, bureau 1126).

Question 130

Nous croyons savoir que le Décret (et, le moment venu, la Loi fédérale spéciale) s'applique aux autorités fédérales, régionales, municipales et locales, mais non aux entreprises d'Etat qui fonctionnent selon les règles du marché. Veuillez indiquer si cette interprétation est correcte.

Réponse

Cette interprétation est erronée. Les dispositions du Décret s'appliquent aussi à toute entité acheteuse (dont les entreprises d'Etat) qui utilise les recettes du budget fédéral et des budgets des administrations locales de la Fédération de Russie, des fonds publics extrabudgétaires et des fonds extrabudgétaires des administrations locales de la Fédération de Russie à titre d'aide publique, y compris sous forme de garanties de l'Etat.

Question 131

Le Décret s'applique-t-il aussi aux entreprises de services publics, par exemple dans les secteurs de l'électricité, du transport (de tous les types) ou des télécommunications? Dans la négative, pour quelle raison?

Réponse

Il s'applique aux entreprises de services publics.

Voir également les réponses aux questions 130 et 137.

Question 132

Le sixième point du Décret dispose que le gouvernement doit présenter un projet de décret au président sur la création du titre de Fournisseur de produits pour les besoins de l'Etat de Russie.

Où en est l'adoption de ce décret?

Quel est son objet?

Serait-il possible d'en obtenir copie?

Réponse

Ce décret (Décret présidentiel n° 630 du 25 juin 1997) peut être consulté au Secrétariat de l'OMC (Division des accessions, bureau 1126).

Question 133

Il semble qu'un certain nombre de dispositions du Règlement d'accompagnement du Décret n° 305 prévoient la promulgation de directives ou de règles d'application par le Ministère de l'économie (par exemple, la vingtième disposition).

Ces directives d'application ont-elles été adoptées? Le cas échéant, serait-il possible d'en obtenir copie? Dans la négative, où en est leur élaboration et dans quel délai est-il prévu de les adopter?

Réponse

La mise en oeuvre d'un certain nombre de dispositions du Règlement approuvé par le Décret n° 305 du 8 avril 1997 sur les mesures prioritaires visant à éviter la corruption et à réduire les dépenses budgétaires dans l'organisation des marchés publics de produits exige que soient appliquées plusieurs directives et décisions qui ont déjà été adoptées par le Ministère de l'économie. Ces directives sont présentées dans les Recommandations méthodologiques pour la tenue d'enchères et d'appels d'offres qui renferment tous les documents types (d'appels d'offres). Les Recommandations méthodologiques ont été approuvées par l'Ordonnance du Ministère de l'économie n° 317 du 30 septembre 1997 et peuvent être communiquées sur demande.

Question 134

L'article 3 semble prévoir la possibilité d'acheter des produits sans recourir à une procédure d'appel d'offres.

Dans quelles circonstances serait-il possible de le faire?

La nature et le volume des produits en cause seront-ils déterminés une fois par année?

Comment le gouvernement décidera-t-il des produits à acheter en vertu de cette disposition et de leur volume?

Réponse

La liste et le volume des produits achetés pour les besoins de l'Etat sont déterminés par le gouvernement de la Fédération de Russie à partir des propositions soumises par le Ministère de l'économie.

Question 135

L'article 8 prévoit la mise en place d'un mécanisme de préqualification des fournisseurs.

Comment sont rendues publiques les invitations à participer au processus de préqualification, par exemple, est-il obligatoire de les publier dans un périodique ou un journal nommément désigné?

Le recours au processus de préqualification est-il limité à certaines circonstances particulières (le cas échéant, lesquelles), ou est-il entièrement laissé à la discrétion de l'"entité acheteuse"?

Réponse

Les invitations à participer au processus de préqualification sont portées à la connaissance de toute partie concernée par la presse (supports imprimés et électroniques). Leur publication dans des périodiques de l'administration centrale (pour les besoins fédéraux) et des administrations régionales et des républiques (pour les besoins des administrations locales de la Fédération de Russie) est obligatoire.

La procédure de qualification est déterminée par l'entité acheteuse conformément aux dispositions du Règlement approuvé par le Décret n° 305 du 8 avril 1997 sur les mesures prioritaires visant à éviter la corruption et à réduire les dépenses budgétaires dans l'organisation des marchés publics de produits.

Le processus de qualification est régi par les recommandations relatives à la tenue d'enchères et d'appels d'offres adoptées par le Ministère de l'économie de la Fédération de Russie.

Voir également la réponse à la question 133 ci-dessus.

Question 136

Veillez expliquer l'objet de l'article 12.

Réponse

L'article 12 a pour objet de confirmer la sélection des soumissionnaires qualifiés. Par exemple, si un délai important s'écoule entre le processus de qualification et la publication des résultats de l'appel d'offres, l'entité acheteuse voudra peut-être s'assurer que le fournisseur n'a pas fait faillite entre-temps.

Une erreur dans le libellé de l'article 12 sera corrigée au moment de la rédaction définitive du projet de loi.

Question 137

Le Décret introduit la notion de seuils (exprimés en un multiple du salaire minimum), par exemple à l'article 14.

Lorsqu'un seuil est prévu, comment la valeur des marchés est-elle calculée afin de déterminer si elle se situe au-delà ou en deçà du seuil?

Réponse

Le seuil ne constitue pas une restriction mais il représente la valeur à partir de laquelle l'entité acheteuse est tenue de rédiger un compte rendu de la procédure d'appel d'offres (transcription) plutôt qu'un résumé. Le seuil influe aussi sur le choix de la méthode de passation des marchés (voir les articles 27 et 29 du Décret) et établit s'il y a lieu d'exiger une garantie de soumission (voir l'article 40 du Décret).

La valeur du marché est déterminée par l'entité acheteuse dans la documentation relative à l'appel d'offres à partir des quantités et du prix des produits concernés.

Question 138

Nous croyons savoir que l'"entité acheteuse" et le "fournisseur" gagnant concluent un "marché public".

Réponse

C'est exact.

Question 139

Quelles sont les règles régissant les "marchés publics"?

Voir par exemple l'article 33 f).

Réponse

Ces règles sont définies dans le Code civil de la Fédération de Russie, dans d'autres lois fédérales et dans des documents adoptés par le Ministère de l'économie qui se rapportent à cette question; voir en particulier les réponses aux questions 127 et 133 ci-dessus.

Question 140

D'après l'article 19, "les marchés publics doivent spécifier que l'entité acheteuse a le droit de décider d'annuler le marché en vertu de la procédure prévue par la législation de la Fédération de Russie". Dans quelles circonstances peut-elle le faire?

Réponse

Le Code civil de la Fédération de Russie (articles 450 et 451) détermine dans quelles circonstances l'entité acheteuse a le droit de décider d'annuler le marché. Par exemple, en cas de gel du budget fédéral, les fonds qui étaient affectés au marché peuvent ne plus être disponibles et il faut alors annuler le marché.

Question 141

A l'article 20, il est indiqué que les renseignements relatifs à l'adjudication du marché doivent être publiés au plus tard dix jours après la "synthèse des résultats" de l'appel d'offres. Ce délai correspond-il à la date d'adjudication du marché?

Réponse

Non. Le marché doit être conclu dans un délai de 20 jours après la date de détermination des résultats de l'appel d'offres.

Question 142

L'article 23 dispose que le russe doit être la langue utilisée dans le processus d'appel d'offres. Veuillez confirmer que nous avons raison de croire qu'après son adoption la Loi fédérale spéciale prévoira également l'utilisation de l'anglais. L'utilisation d'autres langues sera-t-elle permise?

Réponse

Le russe est la langue officielle de la Russie. L'entité acheteuse peut publier la documentation en plusieurs langues, mais elle doit dans tous les cas y inclure une version en russe.

Question 143

Les diverses méthodes de passation des marchés et les conditions dans lesquelles elles doivent être utilisées sont définies à la section II du Règlement. Bien que la plupart des méthodes de passation des marchés ne semblent pas établir de distinction entre les fournisseurs étrangers et nationaux, nous croyons savoir que les fournisseurs étrangers sont en grande partie exclus des marchés publics en raison du maintien en vigueur de la Loi de 1994. En outre, l'article 31 prévoit la possibilité de faire des appels d'offres internes.

L'article 30 c) prévoit de recourir à une procédure de gré à gré "si un seul fournisseur jouit de droits exclusifs à l'égard d'un produit et qu'il n'existe aucun produit de remplacement équivalent". Veuillez donner des exemples de fournisseurs qui jouissent de tels droits exclusifs.

Réponse

La plupart des méthodes de passation des marchés n'établissent aucune distinction entre les fournisseurs étrangers et russes. Voir la réponse à la question 121 ci-dessus.

On utilisera une procédure de gré à gré par exemple pour l'achat de produits protégés par un droit d'auteur.

Question 144

Veuillez expliquer l'objet de l'article 31. Dans quelles circonstances les dispositions de cet article seraient-elles invoquées?

De quelle législation est-il question à l'alinéa a) de l'article 31?

Comment une entité acheteuse détermine-t-elle que seuls les fournisseurs russes seront intéressés à participer à l'appel d'offres (alinéa b))?

La nouvelle Loi fédérale spéciale renfermera-t-elle les mêmes dispositions que l'article 31, ou des dispositions ayant un effet semblable?

Réponse

Le Règlement sur l'organisation des achats de marchandises, d'ouvrages et de services pour les besoins de l'Etat approuvé en vertu du Décret présidentiel n° 305 du 8 avril 1997 sur les mesures prioritaires visant à éviter la corruption et à réduire les dépenses budgétaires dans l'organisation des marchés publics de produits prévoit que:

Article 31. L'entité acheteuse peut tenir un appel d'offres interne si:

- a) seuls les fournisseurs russes participent à de telles activités de passation de marchés conformément à la législation russe;
- b) l'entité acheteuse estime que seuls les fournisseurs russes seront intéressés à participer à un tel appel d'offres.

Il existe plusieurs textes législatifs qui pourraient s'appliquer dans le contexte de l'article 31 a). Par exemple, la Loi fédérale n° 53-FZ du 2 décembre 1994 sur les achats et livraisons de produits agricoles, de matières premières et de denrées alimentaires pour les besoins de l'Etat et la Loi fédérale n° 60-FZ du 13 décembre 1994 sur les livraisons de produits pour les besoins de l'Etat fédéral (telle que modifiée le 19 juin 1995 et le 17 mars 1997).

Voir également la réponse à la question 145 ci-dessous.

Question 145

La nouvelle Loi fédérale spéciale continuera-t-elle d'établir une distinction entre les fournisseurs nationaux (russes) et étrangers? Le cas échéant, sur quels plans?

Réponse

Le projet de loi est actuellement étudié par le Parlement de la Fédération de Russie et il ne sera possible de répondre à cette question qu'après l'adoption de la loi.

Question 146

L'article 32 dispose que les appels d'offres doivent être publiés dans la presse écrite.

Les entités acheteuses sont-elles tenues de les publier dans des périodiques ou des journaux déterminés, ou cette question est-elle laissée à leur discrétion?

Réponse

Il n'y a aucune disposition prévoyant que les appels d'offres doivent paraître dans un périodique ou un journal particulier.

Question 147

L'article 33 définit les renseignements qui doivent être fournis dans l'appel d'offres et l'article 36 précise les renseignements qui doivent figurer dans les documents y relatifs.

Au paragraphe d) de l'article 33, il est question "des critères et de la procédure d'évaluation des qualifications des fournisseurs". La Russie peut-elle confirmer si ce point porte également sur les critères d'adjudication des marchés?

Réponse

Non, l'article 33 d) ne porte pas sur les critères d'adjudication des marchés.

Question 148

Au paragraphe e) de l'article 33, il est question de la possibilité de limiter les demandes de participation à l'appel d'offres à un "certain cercle de fournisseurs". S'agit-il des procédures définies aux articles 27 et 28 (appel d'offres restreint) et à l'article 31 (appel d'offres interne)? L'avis d'appel d'offres doit-il donner les raisons pour lesquelles l'appel d'offres est restreint?

En vertu de quelles dispositions de l'article 33 ou de l'article 36 l'entité acheteuse est-elle tenue d'indiquer le type d'appel d'offres utilisé?

Réponse

Le paragraphe e) de l'article 33 fait état de la possibilité de limiter les demandes de participation à un "certain cercle de fournisseurs" et fait référence aux règles définies aux articles 27, 28 et 31.

- les raisons pour lesquelles l'appel d'offres est limité à un certain cercle de fournisseurs n'ont pas à être mentionnées dans l'appel d'offres;
- les articles 33 et 36 ne font mention que du choix de l'appel d'offres fait par l'entité acheteuse.

Question 149

Le paragraphe s) semble faire mention d'éventuelles prescriptions en matière de compensation. Les compensations seront-elles permises en vertu de la nouvelle Loi fédérale spéciale?

Réponse

Il n'y a ni au paragraphe s) de l'article 36 ni à aucun article du Règlement de disposition concernant un éventuel accord de compensation entre le fournisseur et l'entité acheteuse.

Question 150

Au paragraphe v) de l'article 36, il est question de "toute autre prescription" que peut établir l'entité acheteuse. Quelles sont les circonstances que vise à prévoir cette disposition? Comment la Fédération de Russie veillera-t-elle à ce qu'il n'en soit pas fait abus?

Réponse

Il ne sera pas fait abus de cette disposition parce que l'entité acheteuse ne peut imposer "d'autres prescriptions" qu'en conformité de la législation russe et des textes normatifs du Ministère de l'économie.

Question 151

La procédure de présentation des offres est définie à l'article 38.

Conformément à l'article 38, il s'écoulera au moins 45 jours entre la date limite de présentation des offres et la "date de publication des documents relatifs à l'appel d'offres". Cette dernière date désigne-t-elle la date de publication de l'avis d'appel d'offres dans la presse? Sinon, de quelle date s'agit-il?

Réponse

La date limite de présentation des offres est fixée non pas avant, mais après l'expiration d'un délai de 45 jours au moins suivant la date de publication de la documentation relative à l'appel d'offres. Au moment de la publication de l'appel d'offres, l'entité acheteuse doit avoir publié ses critères de sélection et les documents relatifs à l'appel d'offres.

Question 152

Les offres ne peuvent être présentées que par écrit et sous enveloppe scellée. Cela signifie-t-il qu'il n'est pas permis de présenter des offres par télécopieur, par télex ou par d'autres moyens électroniques? Le cas échéant, pourquoi pas? Est-il prévu d'apporter des changements à ce sujet dans la nouvelle Loi fédérale spéciale?

Réponse

Cette procédure est rendue nécessaire du fait que les renseignements figurant dans l'offre doivent demeurer confidentiels jusqu'à la date d'annonce publique des offres.

Question 153

Les procédures de passation de marchés autrement que par appel d'offres ouvert sont définies à la section IV.

Les deux procédures d'appel d'offres restreint dont il est question aux articles 55 et 56 sont-elles soumises aux règles de la section III du Règlement?

Réponse

Oui, sauf en ce qui concerne la publication de l'appel d'offres.

Question 154

La procédure d'appel est exposée à la section V.

Pourquoi l'article 59 ne prévoit pas la possibilité de contester le choix de la méthode de passation des marchés? Comment un fournisseur qui s'estimerait lésé par un tel choix pourrait-il le contester?

Quelles sont les procédures de recours si le marché public a déjà été adjudgé?

Réponse

Le choix de la méthode de passation des marchés est du ressort de l'entité acheteuse, sous réserve des dispositions de la loi en vigueur. Une fois que le marché a été signé, toutes les plaintes doivent être adressées au tribunal d'arbitrage.

Question 155

Aux termes de l'article 61, le Ministère de l'économie doit-il donner les motifs du rejet d'une plainte? Dans la négative, pourquoi pas?

Réponse

Le dernier paragraphe dudit article dispose que le Ministère de l'économie de la Fédération de Russie doit, dans les 30 jours, rendre une décision motivée par écrit au sujet d'une telle plainte (y compris la décision de rejet de la plainte).

Question 156

L'article 62 prive un fournisseur du droit de déposer une plainte si une décision a déjà été prise au sujet d'une plainte similaire et s'il n'a pas pris part à la procédure. Quelles mesures la Fédération de Russie prend-elle pour veiller à ce que tous les fournisseurs intéressés aient connaissance des plaintes déposées, de façon à ce qu'ils puissent s'associer à une plainte s'ils le souhaitent et ne perdent pas leur droit de déposer une plainte à l'avenir?

Réponse

En vertu de la Partie V du Décret n° 305 du 8 avril 1997 sur les mesures prioritaires visant à éviter la corruption et à réduire les dépenses budgétaires dans l'organisation des marchés publics de produits, chaque fournisseur a le droit de décider lui-même de déposer une plainte sans tenir compte des mesures prises par d'autres fournisseurs n'ayant aucun lien avec lui.

Dates de péremption/indication de la durée de vie utile

Question 157

Nous croyons savoir qu'en juin, le gouvernement a adopté la Résolution n° 720 concernant l'obligation d'afficher les dates de péremption sur certains produits alimentaires et d'indiquer la durée de vie utile de plusieurs produits. Nous souhaiterions obtenir l'assurance que les fournisseurs étrangers bénéficieront du traitement national et nous voudrions obtenir toute autre précision que pourrait fournir la Russie quant au lieu d'application de cette obligation et aux éventuelles restrictions visant la date de péremption et la durée de vie utiles (c'est-à-dire si le producteur est tout à fait libre de fixer ces dates). Nous souhaiterions également connaître les raisons pour lesquelles la durée de vie utile doit être indiquée dans le cas de certains produits, comme les meubles, qui figurent, croyons-nous sur la liste des produits en question.

Réponse

En vertu de la Résolution n° 720 du 16 juin 1997 concernant l'approbation de la liste des biens durables, y compris les composants (parties, unités, assemblages), qui à l'expiration d'un certain délai

peuvent s'avérer dangereux pour la vie et la santé des consommateurs, causer des dommages à leurs biens ou à l'environnement et qui à l'issue du délai d'utilisation seront réputés être impropres à l'utilisation prévue, il a été établi une liste des biens durables qui, à l'expiration d'une période déterminée, pourraient menacer la vie et la santé des consommateurs, ou sinon causer des dommages à ses biens ou à l'environnement, liste qui comprend notamment des meubles: canapés, sofas, poufs, fauteuils-lits, matelas, armoires, ensembles de mobilier, ou mobilier à éléments.

Le 14 décembre 1987, le Ministère de l'industrie forestière de l'URSS a approuvé une méthode, mise au point par VNIPIEILESPROM, de prévision de la demande de meubles et de détermination de la durée de vie utile moyenne de divers types de meubles.

Les critères utilisés pour déterminer la durée de vie utile des meubles sont les suivants: la durabilité des matières utilisées (colles, laques, matières plastiques, placages synthétiques) ainsi que les caractéristiques fonctionnelles, la fréquence d'entretien et la méthode de fabrication des produits.

Cette méthode se fonde sur les critères susmentionnés pour calculer la durée de vie utile moyenne des meubles, par exemple: table de salle à manger - 15 ans; table-bureau - 12 ans; meuble pour ranger les vêtements - 22 ans; et meuble pour ranger les assiettes - 20 ans; etc.

En général, la durée de vie utile moyenne des meubles est de 20 ans environ et c'est la raison pour laquelle les meubles sont visés par la Résolution susmentionnée.

Agriculture

Tableaux sur le soutien interne

Question 158

Nous croyons savoir que le Parlement a récemment passé outre au veto opposé par le Président à la Loi sur la réglementation du complexe agro-industriel. Nous souhaiterions que la délégation russe nous donne l'assurance que cela n'empêchera aucunement la Fédération de s'acquitter des engagements qu'il lui faudra assumer lors de son accession à l'OMC en matière de soutien interne et de subventions à l'exportation dans l'agriculture.

Réponse

Réponse à venir.

Question 159

La période de base utilisée pour établir les niveaux des engagements doit être une période de trois ans suffisamment récente pour que tous les programmes de subventions agricoles en vigueur y soient inclus.

Réponse

Réponse à venir.

Question 160

Nous souhaiterions obtenir de plus amples renseignements sur les subventions au transport afin de déterminer si elles sont liées au transport intérieur ou à l'exportation.

Réponse

Réponse à venir.

Question 161

La Russie a indiqué que les dépenses relatives à la gestion des forêts et à l'entretien des garde-forestiers étaient comprises dans les "dépenses d'exploitation" figurant au tableau DS:1. Elles ne devraient pas y être incluses car les dépenses d'exploitation forestière ne sont pas visées par l'Accord sur l'agriculture.

Réponse

Réponse à venir.

Question 162

La Russie a inclus le soutien à l'élevage de bétail de race dans la MGS autre que par produit faute de données ventilées pour les différentes catégories de bétail. Nous sommes d'avis qu'il devrait figurer dans le soutien par produit, quel que soit le type de bétail concerné.

Réponse

Réponse à venir.

Question 163

La Russie indique que les avantages fiscaux ont été calculés en fonction des différences entre les entreprises agricoles et les entreprises industrielles. Les avantages fiscaux ne sont-ils consentis qu'au seul secteur de l'agriculture?

Réponse

Réponse à venir.

Question 164

La Russie déclare que les subventions à l'électricité ont été estimées sur la base des différences entre les tarifs appliqués à l'agriculture et à l'industrie. Nous souhaiterions obtenir d'autres précisions sur la nature de ces subventions. Sont-elles destinées au secteur de l'agriculture seulement?

Réponse

Réponse à venir.

Question 165

En ce qui concerne le tableau DS:1, services de caractère général, institutions financées par l'Etat (Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Comité de l'industrie alimentaire, Comité des terres, Inspection des céréales, institutions régionales), les données de 1993 et de 1994 ont été modifiées. Pour quelles raisons l'ont-elles été?

Réponse

Réponse à venir.

Question 166

Ces programmes concernent l'entretien d'institutions financées par l'Etat. Quelle est la nature de ce soutien et dans quelle mesure est-il conforme aux critères mentionnés au paragraphe 2 de l'annexe 2 de l'Accord sur l'agriculture?

Réponse

Réponse à venir.

Question 167

Etant donné que les autorités infrafédérales sont habilitées à accorder un soutien financier à l'agriculture, la Fédération de Russie peut-elle s'assurer que ces autorités n'enfreindront pas les engagements contractés par la Russie dans le cadre de l'OMC?

Réponse

Réponse à venir.

Question 168

En réponse à la question 28 du document WT/ACC/RUS/9/Add.1, la Russie a déclaré que, sauf dans certains cas, les autorités locales ne s'occupent pas de la réglementation des prix des produits agricoles et alimentaires. La Russie pourrait-elle fournir une liste de ces exceptions et donner des détails sur la façon dont les autorités locales assurent une telle réglementation?

Réponse

Réponse à venir.

Question 169

Conformément à l'article 1 a) de l'Accord sur l'agriculture, la MGS est le soutien accordé pour un produit agricole en faveur des producteurs du produit agricole initial ou le soutien autre que par produit accordé en faveur des producteurs agricoles en général. Ce soutien doit faire l'objet de réductions, à moins qu'il ne soit conforme aux critères énoncés à l'annexe 2 de l'Accord.

Dans le tableau DS:1 (mesures de la catégorie verte), les autorités russes ont mentionné l'"entretien d'infrastructures sociales (entretien de logements, d'écoles, d'hôpitaux et d'autres institutions, octroi d'une compensation partielle au titre des combustibles de chauffage)" à titre de mesure de soutien agricole. Cela semble signifier que les autorités russes considèrent que de tels paiements constituent un soutien autre que par produit accordé en faveur des producteurs agricoles en général.

Les autorités russes pourraient-elles expliquer comment sont financées des infrastructures sociales similaires dans les villes et préciser si un tel financement est considéré comme un soutien à d'autres secteurs, relevant par exemple de l'Accord sur les subventions et les mesures

compensatoires? Si ce financement n'est pas considéré comme un soutien à d'autres secteurs, les autorités russes pourraient-elles expliquer pourquoi il est traité différemment dans le secteur agricole?

Réponse

Réponse à venir.

Concernant les réponses données aux questions figurant dans le document WT/ACC/RUS/17/Add.1

Question 170

Question 192: Le tableau DS:5 fait état des prix auxquels sont achetés les produits pour la constitution de stocks publics.

Question 228: La production visée concerne les achats effectués pour les besoins de l'Etat. Ces achats sont effectués par différents organismes à des fins diverses déterminées par les autorités.

Question 230: Les prix administrés utilisés pour chaque produit correspondent aux prix moyens auxquels ces produits sont achetés par l'Etat et sont calculés sur la base des prix du marché tels qu'ils sont déterminés au mieux par des organismes publics.

Dans le tableau explicatif DS:1, les autorités russes ont décrit comme suit la "détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire: Dépenses nécessaires à la constitution de stocks de produits alimentaires fédéraux et régionaux (octroi de prêts budgétaires pour constituer des stocks de produits alimentaires destinés à l'approvisionnement des régions du Grand Nord, à l'établissement de réserves et à la satisfaction d'autres besoins de l'Etat)".

La Russie pourrait-elle indiquer si le volume de la production visée mentionné au tableau DS:5 est utilisé, entièrement ou en partie, pour répondre aux besoins de l'Etat pour lesquelles des dépenses sont inscrites au tableau DS:1? (Par exemple: en 1993, la production visée de blé au tableau DS:5 était de 15 085 000 tonnes. Le prix d'achat, les frais d'entreposage, de distribution et de transport, les pertes, etc. relatifs à toute cette quantité de blé ou à une partie de celle-ci sont-ils inclus dans les dépenses mentionnées au tableau DS:1, c'est-à-dire la somme de 23 201 080 millions de roubles en 1993?)

Réponse

Réponse à venir.

Question 171

La Russie pourrait-elle décrire l'objet et le fonctionnement du ou des régimes de prix administrés, en particulier:

- Quel est l'objet du régime, par exemple, répondre aux besoins de l'Etat, procurer un revenu aux agriculteurs, veiller à ce que le niveau des prix à la consommation soit faible?
- Quels sont les critères utilisés pour fixer les prix administrés et qui fixe ces prix?

- **Les prix administrés sont-ils les mêmes sur l'ensemble du territoire de la Fédération de Russie ou sont-ils fixés à des niveaux différents?**
- **Quand les prix sont-ils fixés (par exemple, une fois par année avant la récolte, plusieurs fois par année) et dans quels textes légaux sont-ils publiés?**
- **Les autorités russes sont-elles tenues d'acheter tous les produits offerts par les agriculteurs ou des limites quantitatives s'appliquent-elles?**
- **Les agriculteurs sont-ils tenus de vendre leurs produits à des organismes publics ou peuvent-ils écouler la totalité de leur récolte sur le marché libre s'ils le souhaitent?**
- **Quand les produits stockés sont-ils mis en circulation (lorsque la situation du marché le justifie, pour répondre à des utilisations spécifiques, pour effectuer des exportations obligatoires, etc.)?**
- **Comment les prix de vente sont-ils fixés lorsque les produits stockés sont mis en circulation?**
- **Qui fixe les prix de vente?**

Réponse

Réponse à venir.